

AGENDA 21 LOCAL DE LA VILLE DE ROUEN

Novembre 2013

Ma ville,
c'est ma
planète



agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2013



L'année 2013, a été marquée par l'engagement de la Ville dans une démarche de labellisation Cit'ergie qui a conduit à l'approbation, en séance du Conseil municipal du 11 octobre dernier, de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), puis à la signature le 17 octobre de la Convention des maires « Pour une énergie durable ».

Ce PCET, volet climat-Energie de l'Agenda 21 de Rouen « Ma ville, c'est ma planète » adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2011 est venu en enrichir et en compléter le plan d'action.

Consultable par tous sur le site www.rouen.fr, l'Agenda 21, est structuré autour de deux grands axes :

1. Une présentation des enjeux de développement durable spécifique à Rouen.

Ces enjeux ont été déclinés en dix-sept défis clés. La Ville doit y répondre à moyen et long termes afin d'orienter les politiques municipales là où ses leviers d'action sont les plus forts, autour de ses compétences légales et dans sa sphère d'influence. Ils ont été répartis en six grandes finalités¹. Certains ont été désignés comme prioritaires lors des étapes de concertation.

2. Le premier plan d'action, pour les années 2011 à 2014, composé de deux volets :

- Le premier volet, « changements de méthodes », démontre une volonté forte de concevoir et mener les politiques publiques différemment en intégrant encore davantage les principes du développement durable dans ses pratiques,
- Le second volet, « actions phares », illustre de manière concrète et emblématique les engagements de la Ville : il comporte un grand nombre de projets structurants portés par la municipalité.

Ce second rapport de développement durable constitue ainsi un bilan de la mise en œuvre de ce premier plan d'action. Il ne traite donc pas, de façon exhaustive, de toutes les actions et projets en cours et à venir déjà portés par les services en matière de développement durable.

Le bilan des actions est présenté finalité par finalité du développement durable. Il comporte :

- l'intitulé de l'action avec l'objectif qui lui a été assigné,
- une remise en contexte de l'action,
- une synthèse des événements marquants liés à la mise en œuvre de l'action depuis la parution de l'Agenda 21,
- des indicateurs de suivi qualitatifs, lorsqu'ils ont pu être définis, liés à la mise en œuvre de l'action.

Certaines d'entre elles sont des actions à court terme à mener en deux à trois ans. D'autres, liées à l'élaboration de plans cadres, sont le préalable à des réalisations programmées à moyen terme. Enfin, les dernières sont des actions que la Ville souhaite pérenniser au-delà du plan d'action.

¹ Les cinq premières finalités sont celles du cadre de référence national des Agendas 21 reprises par la loi Grenelle II dans son article 253 codifié à l'article L110-1 du code de l'environnement (La lutte contre le réchauffement climatique - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - L'épanouissement de tous - Les modes de production et de consommation responsables). La Ville a retenu une sixième finalité : Finalité F. « l'exemplarité et la capacité d'entraînement »

SOMMAIRE

1er VOLET : LES CHANGEMENTS DE METHODESp 5

Axe 1 : Intégrer les principes du développement durable, et renforcer la place de la démocratie participative dans la conception des politiques municipalesp 5

Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenarialesp 7

Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durablep 8

Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Villep 9

Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable.....p 10

Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplairesp 11

2ième VOLET : LES ACTION PHARESp 12

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatiquep 13

Défi 1. La mobilité en ville - (prioritaire)p 15

Défi 2. L'efficacité énergétique du bâti - (prioritaire)p 21

Défi 3. L'éclairage public.....p 22

Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....p 24

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain – (prioritaire)p 24

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages.....p 29

Finalité C – Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations,p 31	
lutte contre les discriminations	
Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers	p 31
Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population	p 33
Défi 8. L'ouverture internationale	p 34
Finalité D – Épanouissement de tousp 35	
Défi 9. La valorisation de la Seine.....	p 35
Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs	p 36
Défi 11. Le bien de tous - (prioritaire).....	p 36
Défi 12. La propreté en Ville - (prioritaire)	p 39
Défi 13. L'e-démocratie.....	p 41
Finalité E – Modes de production et de consommation responsables.....p.42	
Défi 14. L'alimentation durable - (prioritaire)	p 42
Défi 15. Le développement économique responsable.....	p 44
Finalité F – Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville.....p.45	
Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation - (prioritaire)	p 45
Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville.....	p 47
SIGLES	p 48

LES CHANGEMENTS DE METHODES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

La Ville considère que seule une évolution volontariste de la conduite des politiques publiques permettra d'atteindre de manière pérenne les objectifs définis en matière de développement durable. Une série d'actions structurantes ont ainsi été choisies pour faire évoluer les méthodes au sein des services en prenant en compte de manière plus transversale et intégrée les enjeux de développement durable.

Axe 1 : Intégrer les principes du développement durable, et renforcer la place de la démocratie participative dans la conception des politiques municipales

Action 1.1. (*Action enrichie*)

Délai de mise en œuvre : 2011-2013

Ajouter un « suivi développement durable » dans le circuit des validations des délibérations municipales. Identifier celles traitant des problématiques énergie / climat.

Le principe de ce suivi, mis en œuvre en 2012, est d'identifier, parmi l'ensemble des délibérations présentées, celles qui sont :

- structurantes de la démarche d'Agenda 21 (par exemple le Plan Local d'Urbanisme),
- relatives à des actions inscrites au plan d'action de l'Agenda 21,
- relatives à des actions / projets innovant(e)s ou cité(e)s dans l'Agenda 21 ou qui concourent directement à relever des enjeux clefs (par exemple les jardins partagés).

La signature « Agenda 21, s'impliquer pour une ville durable » figure en pied de page des rapports et des délibérations concernées. Une formule succincte, située généralement en début ou en fin des rapports, en explicite le fondement.

Dès 2014, dans le cadre de la démarche de labellisation Cit'ergie (cf Finalité A), les délibérations traitant des problématiques énergie / climat seront ciblées de manière plus spécifique.

► Indicateur

- Nombre de délibérations « labellisées »

Référence	2011	2012	2013	2014
0	/	36/262	40/325	

2012 : Hors conseil du 27 janvier et conseil extraordinaire du 6 juin, soit 4 conseils sur 6.

Action 1.2. (*Action entichie*)**Délai de mise en œuvre : 2011-2013**

Rendre obligatoire, pour toutes les directions, la présentation des projets et des actions de développement durable prévus ou réalisés dans les notes de préparation budgétaire et les rapports d'activité. Identifier les problématiques énergie / climat.

Dans le cadre de la préparation du budget 2014, les directions ont ciblé les dépenses relatives au développement durable et plus particulièrement celles liées à des problématiques « Energie Climat » et étayé leur demande en justifiant de critères énergétiques, de préservation des ressources naturelles...

Action 1.3.**Délai de mise en œuvre : 2011-2013**

Prendre en compte des critères de développement durable dans la mise en œuvre du budget participatif des Conseils de Quartier.

Véritable expression de démocratie locale, les Conseils de Quartier permettent de proposer à la municipalité des projets pour améliorer le cadre de vie des rouennais. Depuis 2009, les Conseils de Quartier bénéficient d'un budget participatif annuel de 200 k€ destiné à financer ce type d'opérations.

Parmi les exemples de projets réalisés on peut citer l'aménagement du square de la Madeleine et l'embellissement de la place Henri IV et le jardin partagé de la Croix d'Yonville comme projet en cours.

La contribution aux enjeux du développement durable au travers de ses 5 finalités (lutte contre le dérèglement climatique - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires - épanouissement de tous - modes de production et de consommation responsables) est évaluée lors du choix collégial des projets proposés dans le cadre du budget participatif des conseils de quartier.

S'agissant majoritairement de projets d'amélioration du cadre de vie (rénovation de squares, création d'aires de jeux, ...) plus de 2/3 des actions engagées répondent aux objectifs d'épanouissement de tous ou de cohésion sociale et de solidarité.

En 2013, un nouvel indicateur qualitatif a été construit sur la base d'une nouvelle grille d'analyse et de suivi des projets. Les projets retenus cette année répondent en moyenne à 3,9 des 5 finalités du DD.

Action 1.4. (*Nouvelle action*)**Délai de mise en œuvre : 2013**

Signer la convention des Maires « Pour une énergie locale durable »

Lancé en 2008, par la Commission européenne, la Convention des Maires pour une énergie locale durable est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires.

En signant cette Convention le 17 octobre dernier, la Ville s'engage, sur la base de son PCET, à atteindre l'objectif européen de réduire de 20% les émissions de CO₂ (cf Finalité A).

Cette convention compte aujourd'hui 5 000 signataires, de Paris à Berlin en passant par Madrid, qui bénéficient du soutien de nombreux coordinateurs, promoteurs et partenaires associés.

Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenariales

Action 2.1.

Délai de mise en œuvre : 2012-2013

Introduire progressivement des critères de développement durable dans l'attribution des subventions aux associations et les accompagner dans leur évolution vers plus d'éco responsabilité.

Action 2.2.

Délai de mise en œuvre : 2012-2014

Développer en direction des associations des appels à projets en lien avec le développement durable.

La Ville de Rouen apporte son soutien aux associations notamment par le biais de subventions. Elle le fait sur la base de critères tels que le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier des associations, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la ville...

Elle soutient aussi les associations dans leurs projets et en matière logistique.

L'organisation annuelle d'un forum des associations est une autre forme d'accompagnement des acteurs associatifs, dans une démarche de co-construction de la manifestation, en particulier sur la déclinaison de la thématique qui sert chaque année de fil rouge (en 2013, l'éco-citoyenneté : cf. finalité F).

Des premières avancées ont été faites pour la mise en œuvre de ces deux actions qui nécessitent encore d'être renforcées et amplifiées dans le temps.

L'attribution de subventions

Les dossiers de demande de subvention intègrent à la fois des critères sociaux de développement durable (par exemple : actions à destination des publics en difficultés sociales ou en situation de handicap, parité au sein de l'association) et un item sur la préservation de l'environnement. Les associations peuvent ainsi indiquer si elles pratiquent le recyclage, contribuent à favoriser dans le cadre de leurs activités l'utilisation des transports en commun....

Les appels à projet

Dans le cadre de la politique de promotion du vélo en ville (cf finalité F), la Ville soutient le projet de l'association Guidoline alliant pratique du vélo et production d'énergie renouvelable et dont la première étape sera présentée au public au mois de décembre.

Un appel à projet sur la mixité dans les activités de loisirs, culturelles ou sportives a été lancé à l'été 2013. Trois associations (deux clubs sportifs et une compagnie de danse et théâtre) seront financées pour développer de nouvelles actions dans ce cadre.

De nouveaux appels à projet sont envisagés pour 2014.

Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durable

Action 3.1.

Délai de mise en œuvre : dès 2011

Mettre l'évènementiel au service de la sensibilisation au développement durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la C.R.E.A. pour les manifestations en lien avec le développement durable).

Action regroupée avec les actions D.16.1 et D 16.2 (cf ci-après)

Action 3.2.

Délai de mise en œuvre : dès 2011

Intégrer davantage les questions de développement durable dans le Rouen Magazine en développant des rubriques et articles dédiés.

Dans le « Rouen Mag », les multiples facettes du développement durable sont fréquemment abordées au travers d'articles spécifiques de la rubrique « naturellement » (sujets relatifs à l'économie sociale et solidaire, aux déplacements, au recyclage...) ou de sujets d'actualité qu'ils traitent ou non des actions phares de l'Agenda 21. Par ailleurs, les lecteurs sont régulièrement informés de l'avancée de l'Agenda 21 au travers du « dossier », d'articles spécifiques ou d'encarts.

Par ailleurs, le site www.rouen.fr « rubrique Agenda 21 » retrace toute la démarche d'Agenda 21 (les actions, leur suivi, la concertation, les actions citoyennes, etc). L'Agenda 21, le Plan Climat-Energie Territorial (PCET), les rapports annuels y sont téléchargeables dans une version PDF. Cette rubrique est régulièrement consultée par les internautes dont près de 400 fois pour l'Agenda 21 en 2012 et 2013.

Seulement 500 exemplaires « papier » de l'Agenda 21 ont été édités mais un dépliant spécifique est diffusé sur l'ensemble du réseau des présentoirs de la Ville. Retraçant les grandes lignes du document, il invite les citoyens à consulter le site Internet ou un des exemplaires de l'Agenda 21 disponible en douze lieux de la ville (Hôtel de Ville, Mairies annexes, bibliothèques, Maisons des Aînés et Cyberbase).

Enfin, dans les 12 lieux cités précédemment ou par le biais du site www.rouen.fr, les habitants sont invités à faire part de leurs idées d'actions concrètes de développement durable. Les actions proposées sont dans l'ensemble assez généralistes et ont souvent trait à l'énergie, à la mobilité et à la biodiversité au sens large. Ces actions ont permis d'étayer le PCET élaboré en 2013 (cf Finalité A).

En 2013, une campagne spécifique « du beau, du bon, durable » a permis de communiquer sur ce que la Ville fait et d'inciter les gens à en savoir plus sur le développement durable. La journée de Monsieur DD y est racontée au travers de 8 films qui abordent les thématiques suivantes : Luciline, Pédibus, Zéro-phyto, les jardins partagés, la restauration scolaire, les quais bas Rive Gauche, le vélo et l'éclairage public.

La campagne d'affichage s'est déroulée du 13 au 28 février et a été relayée par Rouen Mag. Les films ont été diffusés par la chaîne Normande du 13 février au 5 mars et sont désormais visibles sur le site internet de la Ville. Un concours photos a également eu lieu à cette occasion sur les 3 thèmes de la mobilité en Ville, l'éclairage, l'eau et l'oxygène.

► Indicateurs

- Dossiers, articles, encarts relatifs à la démarche d'Agenda 21 de la Ville dans Rouen Mag (1)
- Nombre de consultations de l'espace agenda 21 sur le site www.rouen.fr (mise en ligne le 16/7/2011)
- Nombre d'agenda 21 téléchargés sur le site www.rouen.fr (mise en ligne le 16/7/2011)
- Nombre d'actions proposées par les citoyens (3)

Référence	2011	2012	2013	2014
6	6	7	7	
	5 438	7 323 (au 8/10)	5021 (au 3/10)	
	641	378 (au 8/10)	388 (au 8/10)	
70	3	20	8	

Référence :

(1) Lancement de la démarche d'Agenda 21 en 2009

(3) Concertation des habitants du 8 novembre au 5 décembre 2010 dans le cadre de l'élaboration du plan d'action

Action 3.3. (*Nouvelle action*)

Délai de mise en œuvre : 2014

Réaliser un plan de communication spécifique au développement durable. Notamment inciter partenaires et habitants à utiliser les modes doux.

Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Ville

Action 4.1.

Délai de mise en œuvre : 2012-2014

Expérimenter une grille de suivi intégrant des critères de développement durable pour le projet des quais bas rive gauche.

Pour départager les 4 projets d'aménagement des quais bas rive gauche retenus à concourir, la commission technique d'évaluation s'est prononcée sur la qualité architecturale, paysagère et urbanistique des espaces proposés ainsi que sur la qualité et la pertinence de la note méthodologique.

Parmi les 7 critères d'évaluation de la note méthodologique (hors estimation prévisionnelle du coût des aménagements), les principes de développement durable ont fait l'objet d'une prise en compte spécifique. Ainsi, le projet retenu se distingue par son approche par cibles environnementales (reprise des matériaux existants et approvisionnement local en matériaux neufs, traitement paysager peu coûteux en entretien, chantier propre, adaptation au terrain pour éviter les déblais et remblais, éclairages peu énergivores) ainsi que par l'intégration dans la méthode et les principes de l'outil bilan carbone.

Le respect de ces principes par le maître d'œuvre sera évalué lors de la phase opérationnelle du projet au travers d'une grille de suivi spécifique.

Action 4.2. (Nouvelle action)**Délai de mise en œuvre : 2013-2014**

Réaliser un cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales

Action 4.3. (Nouvelle action)**Délai de mise en œuvre : 2014**

Réaliser une évaluation Energie/GES afin de renforcer la prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme. Poursuivre la lutte contre l'étalement urbain (2014).

Action 4.4. (Nouvelle action)**Délai de mise en œuvre : 2013-2014**

Prendre en compte les risques liés à l'adaptation au changement climatique dans les opérations et les documents d'urbanisme (action continue).

Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable**Action 5.1.****Délai de mise en œuvre : 2011**

Développer un jeu d'indicateurs concrets et mesurables permettant l'évaluation des politiques menées au regard des défis clefs. Pour garantir une évaluation objective, ce sera la première action à mettre en œuvre dès le lancement de l'Agenda 21 et, au plus tard, avant fin 2011.

Afin d'estimer l'impact de ses politiques et de ses actions par rapport aux enjeux du développement durable, la Ville s'est fixée dans son Agenda 21, pour chacune des 6 finalités :

- des objectifs à atteindre d'ici à 2020,
- des indicateurs généraux permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs,
- des outils à développer, si nécessaire, afin d'affiner l'évaluation ou de compléter le jeu des indicateurs généraux.

La mesure des indicateurs généraux, dans le dessein d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2020, conduira à réorienter et à redéfinir, tous les 3 à 4 ans, les plans d'action successifs. Ils sont à estimer en début et en fin de plan d'action. La majorité d'entre eux n'est pas mesurable annuellement.

Dans le cadre du PCET, les objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été ciblés par « secteurs d'émissions » sur le territoire (secteur résidentiel, secteur des déchets...) et par « postes d'émissions » en ce qui concerne le patrimoine et les compétences de la Ville (énergie des bâtiments, éclairage, achats).

Qu'il s'agisse des actions liées aux changements des méthodes ou des actions phares, leur suivi annuel comprend :

- Le suivi du respect des délais de réalisation qui permet d'appréhender l'état d'avancement des actions depuis leur conception, planification jusqu'à leur réalisation ;
- Le suivi d'indicateurs spécifiques, indispensable à une appréciation qualitative et quantitative des effets de la mise en œuvre des actions.

L'ensemble de ces indicateurs est synthétisé dans un « tableau de bord » avec, lorsqu'elles existent, des références à des mesures antérieures. Un grand nombre d'entre eux est présenté dans ce rapport.

Action 5.2.

Délai de mise en œuvre : dès 2012

Faire un compte-rendu aux citoyens de l'état d'avancement de l'Agenda 21 au travers d'un rapport annuel de développement durable. Dans une logique d'appréciation collective des résultats atteints, cet échange permettra de faire la synthèse des enseignements tirés des différents processus de suivi et d'évaluation.

A destination de l'ensemble des acteurs de la Ville (élus, services, partenaires, habitants), le rapport annuel est présenté en Conseil Municipal et au Conseil Rouennais de Développement Durable qui est composé d'une quarantaine de membres issus de la société civile : conseillers de quartier, institutionnels, entreprises et associations...

Les rapports annuels de développement durable sont disponibles sur le site internet de la Ville.

Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplaires

Action 6.1.

Délai de mise en œuvre : 2012

Mettre en place un tableau de bord de l'éco responsabilité des services.

En interne, nombre des pratiques et des actions des services traduisent leur engagement en matière d'éco responsabilité et de développement durable.

L'objectif est de constituer un tableau de bord de l'éco responsabilité des services mettant en valeur, pour chaque direction, une à deux actions internes exemplaires de développement durable et d'en définir quelques indicateurs de suivi. Dans le cadre de la démarche Cit'ergie et de la révision du bilan carbone « patrimoine et compétences », nombre d'indicateurs ont été calculés. Il s'agit maintenant d'en faire la synthèse.

Action 6.2. (Nouvelle action)

Délai de mise en œuvre : 2013

Mettre en place un tableau de bord de l'éco responsabilité des services.

Action 6.3. (Nouvelle action)

Délai de mise en œuvre : 2013-2015

Poursuivre la politique de dématérialisation.

LES ACTIONS PHARES

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique

Parmi les enjeux de développement durable, la lutte contre le dérèglement climatique apparaît prégnante, et ce d'autant plus que la Haute-Normandie compte parmi les régions françaises les plus exposées. Afin que le changement du climat n'ait pas des conséquences catastrophiques et irrémédiables sur l'environnement, nos modes de vie, notre santé, il est indispensable de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES), notre dépendance aux énergies fossiles et de rendre notre territoire moins vulnérable aux bouleversements à venir.

A l'échelle de son territoire, la Ville poursuit les objectifs européens du "3x20" d'ici 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, augmenter de 20% l'efficacité énergétique, atteindre 20% de production d'énergies renouvelables). Elle s'est ainsi fixé trois défis à relever : « la mobilité en ville », « l'efficacité énergétique du bâti » et « l'éclairage public » dont les deux premiers sont prioritaires.

Par délibération en date du 11 octobre dernier, conformément à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, la Ville a adopté son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Volet climat-énergie de son Agenda 21, il a été conçu avec les mêmes préoccupations mais avec une exigence supplémentaire : respecter les objectifs quantitatifs nationaux fixés à l'horizon 2050, la division par 4 de ses émissions de GES par rapport à 2005.

Le plan Climat-Energie Territorial

Le PCET définit les stratégies « énergie-climat » de la Ville assorties d'objectifs chiffrés réalistes et d'actions concrètes. Les orientations et les objectifs de celui-ci ont été établis en cohérence et concourent à l'atteinte des objectifs régionaux du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Haute-Normandie arrêté le 21 mars 2013 par le Préfet de Région mais également de ceux de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (Créa).

Elaboration du PCET

Le PCET rouennais a été conçu dans le cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label européen, European Energy Award (EEA) promue en France par l'ADEME. Cette démarche est gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué annuellement.

Le dossier de la Ville est en cours d'évaluation par la Commission nationale du label. Celle-ci examine le processus de management, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique énergétique de la collectivité dans le cadre de ses compétences propres mais également de sa sphère d'influence dans les six secteurs d'intervention suivants : le développement territorial - le patrimoine communal - l'approvisionnement en énergie, en eau et l'assainissement - la mobilité - l'organisation interne - la communication et la coopération.

Pour ce faire, la Ville s'est fait accompagner par la conseillère Cit'ergie de la société ENERGIES Demain et a constitué une équipe projet pluridisciplinaire et transversale. Pour autant, le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 désigné lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2008, reste garant de la bonne conduite et de la cohérence entre ces 3 démarches : Agenda 21, Cit'ergie et PCET.

Par ailleurs, l'ensemble des contributions des habitants et du CRDD qui a permis de définir la stratégie (finalités et défis) et le cadre de l'Agenda 21 (structuration, plan d'action, propositions concrètes), a été repris dans le PCET et enrichi des actions proposées par les habitants via le site internet de la Ville www.rouen.fr. Le PCET a été présenté au CRDD le 1^{er} octobre dernier.

Principaux éléments du diagnostic

Le PCET a été conçu sur la base d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique, de sa dépendance aux énergies fossiles et de ses émissions de GES. Il repose notamment sur un bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre (méthode cadastrale - année de référence 2005) et de deux bilans carbone® « patrimoine et compétences » (années de référence 2008 et 2011).

- **Volet « Territoire » : vers un territoire sobre en carbone**

Le territoire rouennais engendre l'émission de 560 000 teq CO₂¹.

Ces émissions sont à 96 % d'origine énergétique (l'agriculture, principale source d'émissions non-énergétique, étant négligeable sur le territoire). 31 % des émissions sont liées au secteur résidentiel.

Les consommations d'énergie s'élèvent à 3 000 GWh, soit 12 % des consommations d'énergie de Haute-Normandie pour 6 % de la population. Cette énergie est à 99 % fossile ou nucléaire.

L'objectif de la Ville, pour son territoire, est de réduire ses émissions de GES de 2005 de 30 % d'ici à 2020. Les 3 principaux secteurs émetteurs sur lesquels elle doit intervenir sont :

- Le résidentiel et le tertiaire : Il s'agit de réhabiliter les logements anciens en haute performance énergétique et de développer les énergies renouvelables (- 30 % de GES d'ici 2020),
- La production et la transformation d'énergie : L'enjeu est d'intégrer les énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur existants ou à venir de la Ville (- 50 % de GES d'ici 2020),
- Le transport routier : La problématique est de favoriser le report modal vers des modes de déplacement moins émetteurs (- 27 % de GES d'ici 2020).

- **Volet « patrimoine et compétences » de la Ville**

Entre 2008 et 2011, à périmètre et à méthodologie constante, les émissions de GES liées à la gestion du patrimoine de la Ville et à l'exercice de ses compétences ont diminué de 9 % pour atteindre 37 617 teqCO₂. Cette baisse est due à celle de des consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public qui représente 40 % de ses émissions de GES.

L'autre principal poste sur lequel la Ville veut agir est « les déplacements » (domicile-travail et professionnels des agents - des visiteurs des équipements municipaux), soit 26 % des émissions.

L'objectif de la Ville, sur son patrimoine et ses compétences, est de diminuer ses émissions de GES de 2011 de 20 % d'ici à 2020.

¹ Un bilan GES prend en compte les 6 gaz à effet de serre qui ont un rôle majeur sur le changement climatique. Ils ont des pouvoirs de réchauffement différents. Le dioxyde de carbone (CO₂) qui participe aux émissions à hauteur de 70 % est l'unité de référence. Les émissions de GES sont ainsi estimées en «tonne d'équivalent CO₂ » (en abrégé : « teq CO₂ »).

- Volet « vulnérabilité du territoire au changement climatique »

Le territoire rouennais est soumis à cinq principales menaces : une raréfaction de la ressource en eau, la dégradation de la qualité de l'air, l'érosion de la biodiversité, l'augmentation (encore incertaine) du risque d'inondation et l'intensification de périodes caniculaires.

La Ville mène déjà de nombreuses actions afin de préserver la biodiversité de son patrimoine naturel et a une gestion économe de l'eau. Au travers de son Plan de Sauvegarde Communal, elle est également structurée afin de mobiliser des moyens humain, matériel et organisationnel afin d'assurer l'information, la protection et le soutien de la population en cas notamment d'inondation, de canicules ou d'alertes à la pollution de l'air....

Il convient enfin de prendre en compte les risques liés à l'adaptation au changement climatique dans les opérations et les documents d'urbanisme.

Les fondements du plan d'action

Ce PCET approfondit les questions liées au dérèglement climatique de l'Agenda 21 dont il constitue le volet Energie-Climat. Il en étoffe le plan d'action. Ainsi, de nouvelles actions, répertoriées tout au long de ce rapport, viennent compléter ou enrichir les actions liées aux changements de méthodes et les actions phares de l'Agenda 21.

Mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire autour des problématiques du développement durable est un enjeu fort de l'Agenda 21 rouennais. La démarche Cit'ergie a mis en exergue la nécessité d'élargir et/ou de renforcer les actions et les partenariats au-delà des compétences propres de la Ville.

Cela concerne tout particulièrement la Créa. Le PCET a été conçu dans une volonté de synergie et de complémentarité avec la Créa et nombre de ces nouvelles actions y contribuer.

Il s'agit donc pour la Ville de ROUEN de faire face à la réalité du dérèglement climatique mais aussi de se ranger parmi les territoires les plus volontaristes et influents en la matière. Cette volonté s'est concrétisée le 17 octobre dernier par la signature de la Convention des Maires « Pour une énergie locale durable » soutenue par la Commission européenne depuis 2008 en collaboration avec des associations et réseaux européens des villes.

Défi 1. La mobilité durable (prioritaire)

Action D.1.1.

Objectif : 2 écoles en plus par an

Tendre à la généralisation des pédibus à l'ensemble des écoles primaires.

Conduits par des parents bénévoles, les pédibus organisent des trajets collectifs domicile - école.

Au démarrage, le dispositif comptait 6 écoles pour 6 lignes et seuls les élèves du primaire étaient ciblés sur les 7 100 enfants scolarisés dans les 54 écoles publiques (29 maternelles et 25 élémentaires) de la Ville.

Aujourd'hui, les lignes concernent aussi bien des groupes scolaires que des écoles seules, soit des élèves de maternelle et leurs aînés du primaire.

Ecologique, ingénieux, citoyen, convivial, économique... Les vertus du Pédibus sont multiples. Les bénéfiques sont indéniables sur le plan éducatif par l'apprentissage précoce, vivant et concret du code de la route et d'une certaine discipline de groupe. Aux abords des écoles pédibus, les problèmes de circulation sont moindres. Se rendre à l'école à pied est également bon pour la santé.

Rencontre entre parents, brassage des enfants, organisation solidaire, expérience sociale... « le pédibus repose sur l'humain c'est ce qui en fait sa richesse »... et sa fragilité.

En effet, l'ouverture d'un circuit pédibus exige toujours un patient processus d'étude, et de validation des circuits et arrêts en lien avec les familles et la communauté éducative. Il doit s'adapter à la réalité du terrain (quartier en pente, petits trottoirs...).

Cependant, le pédibus fonctionne bien quand les parents d'élèves habitent entre 500 à 800 m de l'école et ne sont pas répartis de façon trop diffuse. L'implication des services de la Ville reste encore trop prépondérante au maintien et au développement du système.

Malgré l'ouverture d'une nouvelle ligne en 2012, plusieurs lignes existantes sont en sommeil faute de parents d'élèves en nombre suffisant pour assurer l'encadrement quotidien. Ainsi, à la rentrée 2013, comme tout au long de l'année précédente, 5 lignes seulement ont repris du service.

► Indicateurs

- Nombre d'écoles engagées
- Nombre de lignes pédibus existantes
- Nombre de lignes pédibus actives
- Nombre d'enfants inscrits
- Nombre de parents encadrants

Référence	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
6 écoles	14	16	16	
6 lignes	10	11	11	
6 lignes	10	5	5	
130 enfants	153	127		
---	---	56		

Référence : Année de lancement début 2010

Action D.1.2.

Objectif : 2012 et au delà

Elaborer puis mettre en œuvre un schéma directeur des aménagements cyclables.

Développer une pratique de transports durables dans nos villes est un des enjeux majeurs de la lutte contre les émissions de GES. Par son Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC), la Ville engage le développement de son réseau cyclable avec la volonté de favoriser l'utilisation des modes de déplacements doux.

Rouen se caractérise par plus de 200 km de linéaire de voirie. Sa situation géographique particulière (boucle de la Seine, coteaux calcaires rive droite, plaines alluviales rive gauche), et sa situation au sein d'un bassin industriel dense lui confèrent une spécificité souvent contraignante pour ses aménagements : déclivité élevée de certaines chaussées, étroitesse des voiries, réseaux traversant à fort trafic...

En collaboration avec la Créa, les associations des usagers de deux-roues non motorisés et les conseils de quartier, la Ville souhaite renforcer la continuité et la sécurité du réseau cyclable existant, et plus globalement inscrire la dimension cyclable dans ses futurs aménagements routiers et d'urbanisme.

La concrétisation de la politique cyclable au travers du SDAC

Le principe fondamental de ce schéma réside dans la notion de continuité : il s'agit de développer un réseau cyclable sécurisé, continu, cohérent et de qualité afin d'encourager la pratique du vélo sur le territoire communal tout en assurant le lien avec les aménagements des communes limitrophes.

Il poursuit 3 autres objectifs principaux : développer la pratique du vélo notamment dans les déplacements pendulaires, diminuer dans le centre-ville la présence automobile et ses nuisances associées, améliorer l'intermodalité entre les différents modes de transport.

L'amélioration du réseau est assortie du développement et d'une diversification de l'offre de stationnement pour les cycles.

La première phase de travaux, poursuivie cette année, privilégie la généralisation des double-sens cyclables en zone 30 et l'aménagement de traversées Nord-Sud et Est-Ouest dans le centre-ville intra boulevards.

En 2012, elle a conduit à la création de 2 zones de rencontre quartiers des Carmes et des Faïenciers et de 5 pistes et bandes cyclables : rues Jeanne d'Arc (entre la rue Lecanuet et boulevard de l'Yser), Lecanuet (entre place du Général de Gaulle et la rue Beauvoisine) Saint-Sever (entre le cours Clémenceau et la place des Emmurées) et Grand Pont (depuis la rue du Général Leclerc) reliant les centres piétonniers rive gauche et droite.

En 2013, tout un secteur de la rive gauche s'est doté de nouvelles pistes, en double sens pour les vélos : les rues Desseaux, du Mail, Pavée, de Lourdines et une partie de la rue de Lessard. Les cyclistes pourront en fin de d'année, emprunter une piste en contre sens liant les places St-Hilaire et St-Vivien.

Le réaménagement de la rue Lecanuet depuis la rue Jeanne d'Arc jusqu'à la place Cauchoise restera le chantier phare de l'année qui a conduit à la création de 2 plateaux aux intersections avec la rue Etoupée, et la place Cauchoise. Issus d'une réflexion concertée avec les conseils de quartier et les associations de cyclistes, les aménagements sécuriseront les traversées piétonnes, permettront de ralentir la circulation automobile et favoriseront le déplacement des vélos dans des conditions de circulation apaisées et une voirie partagée entre les différents usagers. Ces derniers bénéficieront notamment d'une bande d'amorce qui les mènera jusqu'à des sas vélo au pied des feux tricolores.

De son côté, la Créa a réalisé une piste cyclable de 1 870 m, large de 3 m, sur les quais hauts rive gauche depuis le hangar 106 jusqu'au pont Corneille. Cette portion est connectée à l'itinéraire Seine amont rive gauche qui aboutit chemin de la Mivoie à Soteville-lès-Rouen.

Au total, les travaux effectués par la Ville et la Créa en 2013 porteront les aménagements cyclables sur Rouen à 39 km.

L'amélioration du réseau cyclable s'accompagne en outre d'actions de sensibilisation et de formation à la pratique du vélo en ville à destination du grand public (cf Finalité F). Un dépliant « le vélo en ville » a été édité au printemps et comporte un plan des aménagements cyclables, le programme des animations, et les spécificités du code de la route relatives aux cyclistes. Cet outil sera réactualisé chaque année.

Les stations Cy'clic

Malgré la fermeture temporaire de 3 stations sur 23 pour travaux (182 vélos à disposition), le dispositif Cy'clic de vélos en libre service permettant aux Rouennais et aux visiteurs de se déplacer en ville à vélo en toute liberté 7 jours sur 7, a vu son nombre d'abonnements de longue durée croître de 33 %. La fermeture du pont Mathilde a contribué à ce résultat et incité nombre de rouennais à changer leurs pratiques de déplacement.

Par ailleurs, un onglet spécifique du site Trafic.rouen.fr permet depuis cette année, de connaître le nombre de vélos disponibles ainsi que les points d'accroche vides depuis son smartphone ou sa tablette.

► Indicateurs

- Linéaire de double-sens cyclables aménagés (1)
- Linéaire de voies cyclables aménagées
- Nombre d'abonnements longue durée Cy'clic

Référence	2011	2012	2013	2014
2 365 m	850 m	0	3 370 m	
21 km (2)	360 m	4 820 m	4 070 m	
555 (3)	476	691		

Référence :

(1) Aménagements spécifiques de rues à sens unique pour la circulation automobile, hors zones de rencontres

(2) Année 2010 (8 km de pistes cyclables et 13 km de bandes cyclables au sens réglementaire)

(3) Année 2009

Action D.1.3.

Objectif : 2013 et au-delà

Définir puis mettre en œuvre un plan directeur relatif à la politique de stationnement des véhicules en ville (étude menée conjointement avec la Créa).

Parce que les modes de vie et de déplacement changent, que les attentes des habitants et des commerçants évoluent et que les moyens de transport en commun se renforcent et se modernisent, la ville a souhaité refondre sa politique de stationnement.

Cette refonte traduit également sa volonté de réduire les impacts néfastes de la circulation automobile en milieu dense urbain et de retrouver une qualité de vie pour ses habitants et visiteurs occasionnels.

Pour ce faire, la Ville et la Créa, la C.R.E.A. et la Ville ont décidé en 2010 de réaliser, en groupement de commandes, une étude de stationnement des véhicules légers et des déplacements urbains à ROUEN.

Cette étude menée en 2011 par le cabinet TRANSITEC a permis, aux termes d'une démarche qui s'est voulue la plus participative possible, de définir un nouvel équilibre de fonctionnement urbain qui concilie au mieux des besoins parfois antagonistes.

La nouvelle politique de stationnement a été mise en place fin 2012 et s'est poursuivie cette année.

Les résultats de l'étude TRANSITEC :

L'étude TRANSITEC a fait apparaître un nombre de places de stationnement à Rouen confortable par rapport à d'autres grandes villes. Néanmoins, l'ancien système de stationnement souffrant d'une mauvaise image et d'un manque de lisibilité fonctionnait mal. En particulier, près de 2 200 emplacements restaient occupés par du stationnement de longue durée (voitures de personnes travaillant à Rouen notamment).

L'offre de 10 900 places de stationnement en ouvrages (parkings) du centre-ville n'étant pas suffisamment coordonnée avec la réglementation du stationnement de surface conduisait à des taux d'occupation perfectibles (exemple : 700 places libres en ouvrage en pointe de fréquentation).

Ce phénomène nuisible aux rouennais et aux commerçants, incitait les visiteurs à prendre leurs voitures plutôt que les transports en commun.

L'étude a également révélé que le système Park-en-Ciel n'était plus adapté : il y est mis fin.

Les ambitions de la nouvelle politique de stationnement

L'an passé, la Ville s'est lancée dans de nouveaux grands projets urbains structurants qui auront inévitablement des impacts sur le stationnement public ; il s'agit notamment de l'aménagement des quais bas rive gauche, de la place des Emmurés ou encore de la requalification de certaines rues.

Dans ce contexte, plusieurs objectifs ont guidé la refondation de la nouvelle politique de stationnement : assurer un partage équilibré et juste de l'espace public entre les différents usages (transports en commun, livraisons, automobilistes, piétons, cyclistes...), promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville, valoriser le patrimoine et diminuer la pollution liée au trafic qui impacte la santé de tous et en particulier des plus fragiles.

Au-delà de faciliter le stationnement résidentiel, la volonté politique est de limiter le stationnement de longue durée sur la voirie et dans les rues commerçantes, de développer l'usage des parkings règlementés.

♦ Le stationnement par horodateur (solaires)

L'enjeu a été de dissuader le stationnement de longue durée des visiteurs pendulaires en supprimant, en novembre dernier, les poches de stationnement gratuit en centre-ville (910 places concernées) et en étendant le stationnement payant prioritairement au quartier de la Gare, aux rues Verte, Méridienne, Saint-Julien et à l'avenue de Caen.

Ainsi, le stationnement de la Ville a-t-il été réorganisé en deux zones de courte et de moyenne durées avec des tarifications adaptées :

- le stationnement de courte durée (limité à 2 heures) dans les secteurs les plus commerçants pour lesquelles le maximum de rotation est recherché (720 places),
- le stationnement de moyenne durée (limité à 4 heures), dans les secteurs où la pression est moindre (environ 5.000 places) vise à limiter le stationnement pendulaire et incite à l'utilisation des Parkings Relais et des autres moyens de transport.

Fin 2012, la rive droite a vu le nombre de places payantes s'accroître d'un millier et la rive gauche de 363 places supplémentaires (45 rues concernées au total).

Une seconde phase a été mise en œuvre en juin 2013 qui a concerné 7 rues de la rive gauche (356 places) et le parking du stade Saint-Exupéry (50 places).

♦ Le stationnement résidentiel

Dans les zones de stationnement de moyenne durée, le stationnement résidentiel s'adresse aux rouennais qui souhaitent laisser leur véhicule sur une place de stationnement payant par horodateur tout en bénéficiant d'un tarif préférentiel (limité à deux véhicules par foyer rouennais).

Neuf zones de stationnement résidentiel ont vu le jour sur la ville en 2012 avec des forfaits à la semaine ou à la journée. Le stationnement résidentiel n'est pas autorisé sur la zone de courte durée.

Désormais l'usager utilisant son véhicule pour se rendre au travail qui part avant 9h et rentre après 19h n'aura plus besoin d'abonnement hebdomadaire mais uniquement d'un abonnement journalier à 1 € le samedi s'il n'utilise pas son véhicule.

Une importante campagne de communication a accompagné la mise en œuvre de cette nouvelle politique et tout particulièrement le stationnement résidentiel jusqu'alors mal connu des rouennais. Plus de 3 000 cartes ont été délivrées à ce jour pour le stationnement résidentiel.

♦ Des parkings payants « nouvelle formule »

L'hyper centre, zone de courte durée, dispose également de l'offre de parkings souterrains la plus importante : ceux qui le souhaitent peuvent y stationner plus de temps. Cela concerne 12 sites et près de 10 000 places au cœur de la ville.

Afin de les rendre plus attractifs de nouveaux forfaits (forfait commerce en plus du forfait soirée) et abonnements (moto, vélo) qui favorisent le stationnement moyenne et longue durée sont proposés aux usagers (tarifs dégressifs au-delà de 2 heures, plages horaires jour ou nuit, abonnements trimestriels).

Une stratégie globale à l'échelle de l'agglomération :

Cette politique de stationnement s'inscrit dans une stratégie globale mise en œuvre par la Ville et la Créa pour réduire progressivement la part de l'automobile en centre-ville. Celle-ci comprend une série d'actions en faveur des transports collectifs et des déplacements doux (vélo, marche à pied) :

- mise en place de deux nouveaux parkings relais aux portes de la ville (à Mont-Saint-Aignan et au Zénith) et le renforcement de celui du Mont Riboudet,
- création d'un pôle d'échange de proximité (transport en commun, co-voiturage, vélo, TER ...)
- renforcement et modernisation des lignes régulières de transport en commun,
- développement des transports à la demande,

- l'incitation à l'autopartage pour recourir occasionnellement à la voiture et/ou au covoiturage spontané ou organisé par les collectivités,
- réalisation d'aménagements spécifiques pour les vélos et densification du réseau des stations de vélos en libre service Cy'clik,

► **Indicateurs**

- Taux d'occupation des places de stationnement
- Taux de congestion (véhicules mal stationnés)
- Taux de rotation sur les places de courte durée⁽¹⁾

Référence	2011	2012	2013	2014
2011	92 %			
2011	3 %			
2011	3,3 ⁽²⁾			

Référence : Comptage effectué en juillet 2011 sur l'ensemble de la zone de stationnement réglementé.

(1) valeur cible de 6 %

(2) Hors Park en Ciel

Action D.1.4.

Objectif : Achèvement en 2012

Réviser la réglementation relative à la desserte locale et aux livraisons en ville.

Action reportée (2014/2015)

Action D.1.5.

Objectif : Minimum 2 bornes par an

Favoriser l'usage des véhicules électriques y compris des deux roues (stationnement gratuit pour les véhicules 100 % électriques) et aider à l'installation de bornes de rechargement par la Créa.

- 2011 : Réalisation de deux places expérimentales sur le domaine public (place du Maréchal Joffre et place du 39^{ème} Régiment d'Infanterie (deux bornes). Ces bornes ont été déposées en juin pour maintenance et sont en attente de remplacement.
- 2012 : Réalisation de 4 places (2 bornes doubles) dans le parking souterrain de la place du Vieux Marché, de 2 places (1 borne double) dans le parking Haute Vieille Tour, de 2 places (1 borne double) dans le parking de l'Hôtel de Ville et de 4 places (2 bornes doubles) dans le parking M+R du Mont-Riboudet.
- 2013 : Lancement d'un marché relatif à 10 bornes supplémentaires (consultation en cours).

Action D.1.6. (Nouvelle action)

Objectif : 2014

Formaliser avec la Créa le soutien de la Ville au développement des transports en commun.

Défi 2. Un bâti sobre en énergie et en carbone (prioritaire)

A l'échelle du territoire :

Le secteur résidentiel est le premier poste du bilan des émissions de GES sur le territoire rouennais avec près d'un tiers des émissions.

Les consommations d'énergie de ce secteur sont essentiellement dues au chauffage (69 % des consommations). Les logements construits avant 1975 (date de la première réglementation thermique suite au choc pétrolier) sont largement prédominants (72 % des logements du territoire) mais leur performance énergétique inférieure à celle des logements récents.

La réhabilitation des logements anciens est donc un axe essentiel pour réduire les émissions de GES du territoire.

Par ailleurs, les énergies renouvelables ne représentent encore qu'une faible part (5 % de bois) des consommations d'énergie du secteur résidentiel. Les substitutions du chauffage électrique classique par des pompes à chaleur performantes, du fioul par le bois ou encore du gaz naturel par du chauffage urbain alimenté en énergies renouvelables permettraient de réduire les émissions de GES ainsi que la facture énergétique des logements rouennais.

La Ville s'est ainsi fixé comme objectif sur les secteurs résidentiel et le tertiaire de réhabiliter en haute performance énergétique les logements et de développer les énergies renouvelables afin de réduire de 30 % les émissions de GES entre 2005 et 2020.

Parmi les actions et projets réalisés ou en cours, on peut citer :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Quartiers Ouest, menée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Créa, la CAF et le département qui vise la réhabilitation de 220 habitations anciennes appartenant à des bailleurs de logements à loyers maîtrisés et 30 propriétaires occupants sous conditions de ressources.
- l'alimentation par une chaufferie bois du réseau de chaleur du quartier Grammont : Pôle Culturel Grammont (bâtiment Haute Qualité Environnementale), clinique Mathilde, bâtiments municipaux et environ 1 000 logements sociaux,
- le projet Luciline (1 000 logements et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales) : bâtiments Très Haute Performance Énergétique, création d'un réseau de chaleur et recours à la géothermie,
- le projet de raccordement du réseau de chaleur des quartiers du Châtelet, des Sapins, de la Lombardie et de Grieu, ainsi qu'un secteur de Bihorel à une chaufferie bois.

A l'échelle de son patrimoine bâti :

L'efficacité énergétique de son propre patrimoine est depuis longtemps une préoccupation de la Ville. Sur la base de diagnostics, elle réalise des travaux de maintenance, d'isolation des bâtiments, de changements d'équipements de chauffage (la quasi-totalité des chaudières a été rénovée depuis 15 ans) ou d'installation de systèmes de régulation et elle s'est dotée d'un logiciel de supervision de ses chaufferies.

L'ensemble de ces actions ont conduit à une réduction de 17% des consommations d'énergie entre 2001 et 2011, malgré un patrimoine en augmentation.

Afin d'atteindre une baisse de 38 % des émissions de GES entre 2011 et 2020 pour son patrimoine bâti, elle a élaboré un « Plan Bâtiments » ambitieux qui intègre :

- Un volet « organisationnel » consistant à renforcer la coordination entre les besoins des usagers (disponibilité des équipements, confort) et les impératifs techniques (maîtrise des consommations, de la facture énergétique et réalisation de travaux).
- Un volet « suivi et exploitation », déjà en place, qui permet de réaliser une maintenance optimale des équipements de chauffage.
- Un « volet financier » qui se traduira par un engagement budgétaire conséquent et sera décliné dans le Plan Pluriannuel d'Investissements en 2014.

Les nouvelles actions à entreprendre :

Pour aller plus loin et atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés, il faut désormais :

- Aller au-delà des réglementations thermiques applicables pour chaque nouvelle construction en maîtrise d'ouvrage Ville et développer le recours aux énergies renouvelables dans celles-ci,
- Inciter les maîtres d'ouvrage et les bailleurs publics et privés à aller au-delà des réglementations thermiques applicables et à recourir aux énergies renouvelables,
- En lien avec la Créa, suivre les objectifs des bailleurs sociaux en matière de réhabilitation,
- Formaliser la contribution aux actions de la Créa en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le logement : sensibilisation, OPAH...
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement énergétique,
- Intégrer les énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur de la Ville à hauteur de 50%,
- Inciter au développement des énergies renouvelables intégrées au bâti.

Défi 3. L'éclairage public

Action D.3.1.

Objectif : 30 % d'économie d'énergie

Changer les installations pour un éclairage plus durable (diminution des pollutions lumineuses nocturnes et économies d'énergie) dans le cadre du partenariat public privé avec la société CITEOS et du plan annuel de rénovation de l'éclairage public.

L'objectif assigné à CITEOS dans le cadre de ce partenariat public privé consiste à assurer la sécurité électrique des installations (priorité de la première année), la conformité électrique et la rénovation des armoires électriques ainsi que la valorisation du patrimoine de la Ville par la rénovation des matériels existants dans le respect du Schéma Directeur des Aménagements Lumineux.

Il s'agit de remplacer les nombreux points lumineux équipés de matériels vétustes, caractérisés par des qualités d'éclairage médiocres et de piètres performances énergétiques selon un programme de renouvellement et de remplacement pluriannuel. Outre la conformité du parc, la réduction des consommations d'énergie est recherchée tout en améliorant les performances d'éclairage. Sur la base d'un diagnostic des installations lumineuses, les actions comprennent donc : le remplacement par des équipements performants, la réduction des puissances installées et leur modulation...

L'objectif de réduction de 30 % des consommations entre 2007 et 2027 a été atteint dès 2010.

La cible fixée dans le cadre du PCET est une baisse de 40 % des émissions de GES entre 2007 et 2020.

L'éclairage de lieux remarquables :

Le premier enjeu est d'attribuer à ces lieux une identité visuelle diurne et nocturne remarquable, tout en assurant le confort et la sécurité des usagers par les niveaux d'éclairage requis en modernisant et repensant les matériels utilisés. Le second, est d'optimiser les consommations d'énergie par un choix de produits d'éclairage innovants « led » et/ou de produits conventionnels de dernière génération caractérisés par leur haute efficacité énergétique et une forte réduction des nuisances lumineuses.

Après le parvis de l'Hôtel de Ville (2010), la place du Vieux-Marché (2011), la place de la Pucelle et les abords de la Cathédrale (2012), le pont Corneille a été paré en 2013 de nouveaux luminaires, plus contemporains, afin de mettre davantage en valeur l'ouvrage tout en répondant aux critères de performances photométriques du SDAL.

Par ailleurs, début novembre, l'éclairage du tunnel Saint-Herbland a été rénové et mis aux normes. Le choix s'est porté sur des équipements « led » permettant de réduire la puissance installée de 33 % et le nombre de points lumineux de 42 %.

Les illuminations de Noël (hors P.P.P.)

100 % des ampoules utilisées pour les illuminations de Noël sont désormais en « led » (18 000 ampoules, 400 guirlandes). Celles-ci ont une puissance allant de 0,5 à 1 watt contre 10 à 15 watts pour les ampoules d'ancienne génération. Seules les ampoules des projecteurs placés dans les arbres restent à changer.

L'éclairage des bureaux, des vitrines des magasins, des façades des bâtiments :

Un excès d'éclairage, notamment dans les villes, est à la fois source de pollution lumineuse, de gaspillage d'énergie et une nuisance pour la santé et l'environnement.

Depuis, le 1er juillet 2013, une nouvelle réglementation s'applique à l'éclairage nocturne des bureaux, des magasins, des façades des bâtiments, encadrant la durée de fonctionnement des installations d'éclairage. Ainsi, les vitrines des magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteintes entre 1 heure et 7 heure du matin. Les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin de l'occupation des locaux. Les façades des bâtiments doivent seulement être éclairées à compter du coucher du soleil et au plus tard jusqu'à 1 heure du matin.

A la Ville, l'application du décret est en vigueur depuis longtemps en ce qui concerne les bureaux. Il s'applique désormais aux façades des édifices remarquables éclairés : la Cathédrale, le Gros-Horloge, l'église Saint-Maclou, la rosace de l'église Saint-Vivien, l'intérieur des vitraux de l'église Jeanne d'Arc.

Le décret ne concerne pas l'éclairage public des voies réservées à la circulation des piétons et des véhicules. Ainsi, les 8 projecteurs en grappe éclairant le monument de la place Carnot mais également l'espace public, les plots lumineux posés au sol sous la voûte du Gros-Horloge ou encore le parvis de l'Hôtel de Ville, sont raccordés à l'éclairage public et restent allumés toute la nuit. Néanmoins, ces installations ont été remplacées par des équipements « leds » d'une puissance très inférieure. A l'hôtel de Ville, l'intensité lumineuse est abaissée toutes les nuits de 40 % entre 1h et 7h.

► **Indicateurs**

- Puissance moyenne consommée/point lumineux
- Nombre de points lumineux (pts)
- Baisse des consommations par rapport à 2006
- % de points équipés d'une technologie de régulation de l'intensité lumineuse

Référence	2011	2012	2013	2014
914 kWh	544	514	(1)	
15 693 pts	16 053	16 458	(1)	
---	31 %	33 %	(1)	
0 point	12,7 %	13,1 %	(1)	

Référence : Année 2006 (la signature du contrat remonte au mois de mars 2007)

(1) Les chiffres de l'année 2013 ne seront disponibles qu'en 2014.

Finalité B - Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources

« La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources » constitue un enjeu prépondérant pour la qualité de notre environnement urbain. En effet, la moitié de la population mondiale est concentrée dans les villes et le développement urbain doit désormais s'allier au maintien des écosystèmes et de la biodiversité urbaine, que ce soit sous la forme d'arbres, de plantes ou d'insectes...

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain (prioritaire)

Action D.4.1.

Objectif : Achèvement en 2013

Mettre en œuvre un plan « insectes auxiliaires¹ » (installation d'abris à insectes, conventionnement avec des apiculteurs pour l'installation de ruches en ville, conservation des arbres morts in situ, etc.).

Les abeilles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Elles assurent la pollinisation de plus de 80% des espèces végétales et indirectement de 35% de la production alimentaire mondiale en tonnage (fruits, légumes...).

Depuis plusieurs décennies, on assiste à un déclin constant des populations d'abeilles, conséquence de multiples facteurs : intensité des traitements aux pesticides, compétition avec des espèces invasives, multiplication des maladies, réduction des habitats et des ressources alimentaires (plantes mellifères), ...

Paradoxalement, en ville, les apiculteurs constatent des productions de miel plus abondantes. Le contexte urbain offre en effet aux abeilles une flore diversifiée avec un étalement des floraisons, des températures plus clémentes et une moindre utilisation de pesticides.

Le Jardin des Plantes

Les premières actions en faveur des insectes auxiliaires pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles ont été initiées au Jardin des Plantes.

Ces dernières années, afin d'accentuer la pollinisation des arbres fruitiers, des ruches ont été installées dans les jardins sauvage et mellifère par un apiculteur amateur. 77 kg de miel ont été récoltés cette année.

Une zone protégée du jardin est dédiée à l'abeille du lierre (*Colletes hederæ*). Il s'agit d'une parcelle gérée de manière extensive avec les conseils d'un entomologiste de l'association ELATER. Elle constitue un habitat propice au développement de cette abeille.

Le Jardin des Plantes est le premier site où des arbres morts (4) ont été conservés sur place. En effet, au cours de leur décomposition se développent une faune et une flore particulière (insectes xylophages et

¹ Ce sont des insectes qui aident à réguler les populations de ravageurs et participent à la pollinisation.

champignons) et ils constituent ainsi des refuges précieux pour les oiseaux, les batraciens ou les chauves-souris. Néanmoins, le projet de conservation des arbres morts in situ ne s'est pas concrétisé de manière formalisée à ce jour.

La généralisation de ces pratiques

Afin de soutenir le développement des ruchers sur l'ensemble de son territoire, la Ville a signé une convention avec le CIVAM (Centre d'Information et de Valorisation de l'Apiculture Moderne) en 2012 et une avec l'Association de Protection du Site Naturel de Repainville (APSNR) en 2013. Les apiculteurs sont ainsi accompagnés et formés lors de l'implantation de nouvelles ruches.

Ainsi, en complément de la ruche de la Maison des Jeunes et de la Culture de la rive gauche (MJC) et des 6 ruches du Jardin des Plantes, 2 ruches ont été installées à Repainville et 3 nouvelles ont vu le jour en cette fin d'année sur la toiture terrasse de l'Hôtel de Ville.

Cette convention vise également à sensibiliser les citoyens, en particulier lors de la récolte de miel, à la préservation de l'environnement et aux rôles des abeilles dans les équilibres écologiques.

Les actions pédagogiques

Chaque année, dans le cadre du dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » de la Ville et avec l'appui du Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, des enfants âgés de 8 à 11 ans sont invités à participer à « l'Observatoire des insectes » au Jardin des Plantes et « l'Observatoire des papillons » au Triège des Sapins.

Pour la seconde année depuis sa rénovation, l'Orangerie du Jardin des Plantes se prête à une exposition inaugurée dans le cadre du Festival « Graines de Jardin » qui accueille près de 50 000 participants. Après l'exposition dédiée aux « plantes messicoles », le thème retenu en 2013 est les « zones humides ». Au fil des 21 panneaux, les visiteurs ont pu découvrir la richesse de ces écosystèmes et leurs rôles dans l'approvisionnement en eau de nos sociétés et la lutte contre les inondations au travers d'exemples internationaux (mangroves), hexagonaux (Hortillonage d'Amines, Val de Loire, Camargue), régionaux (Marais Vernier) et locaux (site de Repainville).

Enfin, le verger conservatoire ouvre ses portes tous les lundis matins, lors des Journées du Patrimoine et de la Semaine du Goût (dégustation de fruits).

► Indicateurs

- Nombre de ruches
- Nombre d'arbres morts

Référence	2011	2012	2013	2014
6	6	8	12	
1	5	6	NC (1)	

Référence année 2009 : 6 ruches au Jardin des Plantes et un arbre mort dans la Hêtraie des Hauts de Rouen.

(1) Non comptabilisé

Action D.4.2.**Objectif : Achèvement en 2013**

Obtenir la labellisation « Espaces Verts Ecologiques » ou « Eco-jardin »

Des étapes préalables sont nécessaires à l'obtention de ce label qui récompense la mise en œuvre de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

Dans un premier temps, il s'agit de restructurer, rationaliser et réaménager des espaces existants.

Lors de ces réaménagements, la Ville veille à favoriser la biodiversité et la gestion écologique des espaces verts en privilégiant ceux qui nécessitent peu d'arrosage et de traitements phytosanitaires. Une plus large palette d'essences vivaces et locales ainsi que des haies libres à fructification importante, préférées des oiseaux y sont systématiquement introduites.

Cette nouvelle conception de ces espaces est nécessaire à la mise en œuvre de leur gestion « raisonnée et durable » ou gestion « différenciée ». Cette réflexion devrait trouver ses premières applications en 2013.

Les Jardins réaménagés

Dans le centre historique de la rive droite, les petits jardins sont repensés en lien avec le patrimoine environnant. Après le réaménagement du Jardin « Impressionniste », riche en graminées, du musée de la céramique fin 2009, c'est le Square Guillaume Lion qui a été recomposé, en 2011, dans le style d'un jardin médiéval en carré puis en 2012, les jardins d'Albane en quatre petits carrés formant un « L » offrant un point de vue inédit sur la cathédrale et les espaces verts de la Place du Vieux Marché inspirés de jardins japonais.

En 2013, 3 squares ont été réaménagés : le square des mésanges (7 000 m²), le square Berlioz (1 000 m²) et le square des roitelets (1 800 m²). Le square des mésanges est le plus vaste des sept squares de la Grand'Mare. Le site a été restructuré en créant des allées sinueuses revêtues d'un enrobé noir redessinant le paysage par une alternance de pelouses et de prairies.

La gestion différenciée

En 2013, la Ville s'est engagée dans un plan de « gestion différenciée » sur l'ensemble de ses espaces verts. La gestion différenciée, c'est la façon de traiter un espace urbain par rapport à un autre. Cela nécessite une nouvelle méthodologie d'intervention essentiellement basée sur l'observation, et des outils différents. En effet, les moyens et les techniques ne sont pas les mêmes si l'on entretient un jardin patrimonial, un trottoir, un talus ou bien une prairie.

Il a fallu d'abord répertorier l'ensemble des 900 espaces différents, de toutes les tailles, existants sur les 350 hectares d'espaces verts en ville. Puis, le territoire a été découpé en trois zones : orange pour le centre historique, où la verdure sera plus surveillée, un secteur bleu et un secteur vert, où les interventions seront régulières, mais la tolérance de pousse plus grande. Ailleurs, la fauche ne s'effectue qu'une à deux fois par an au lieu de quatre à six par le passé.

Enfin, les agents directement concernés ont été formés de sorte à pouvoir réagir face à une constatation et respecter la nouvelle règle (pousses tolérées à 5, 10 ou 40 cm selon le secteur). La base de l'intervention, est désormais le constat, plus la fréquence technique et/ou théorique.

De nouveaux espaces

Sous l'impulsion de l'Association « Mer et Campagne » et d'un collectif d'associations, une parcelle de 700 m² « les Hauts sèment » accueille depuis 2011, sous la responsabilité d'un animateur, enfants et adultes pour découvrir la culture des légumes et des fleurs (semis, piquage, bouturage...) et cultiver les liens sociaux. Ce jardin compte aujourd'hui une centaine d'adhérents dont trente enfants).

Suite à ce succès, un nouveau jardin partagé a vu le jour à Repainville en 2013 et trois autres, en lien avec les conseils de quartier, sont en projet : sur un terrain en friche situé à proximité du parc de la Croix d'Yonville à l'Ouest, au square Maurois et sur le quartier des Sapins.

Enfin, au printemps, la Créa, dans le cadre de son projet d'éco-quartier Flaubert, a aménagé le « Jardin du Rail », un nouveau parc urbain de 15 hectares compris entre le hangar 106 et le bout de la presqu'île Rollet, ancienne île au charbon située sur les communes de Rouen et de Petit-Quevilly.

Les actions pédagogiques

En 2013, une dizaine de classes ont été dotées, à la demande des professeurs, de tables de jardinage pédagogiques. Les enseignants peuvent ainsi sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques de jardinage et au respect de l'environnement. Les enfants ont ainsi la possibilité de faire pousser des légumes, fleurs et herbes aromatiques dans les règles de l'art.

► Indicateurs

- Nombre de jardins réaménagés
- Superficie totale de ces jardins

Référence	2011	2012	2013	2014
	1	2	3	
	2 100 m ²	3 600 m ²	9 800 m ²	

Référence : Début du programme de réaménagement des jardins en 2008

2008 : Square de la Croix d'Yonville (3 700 m²)

2009 : Square Jules Ferry (3 500 m²)

2010 : Jardin Masséot-Abaquesne (750 m²)

2011 : Square Guillaume Lion et son jardin pédagogique (2 100 m²)

2012 : Jardins d'Albane (2 000 m²) et espaces verts de la place du Vieux Marché (1 600 m²)

Action D.4.3.**Objectif : 2013 et au delà**

Etablir un diagnostic de l'usage des produits phytosanitaires et élaborer un plan d'action afin d'en arrêter l'emploi (politique « zéro phyto »).

Le dispositif zéro phyto concerne les produits phytosanitaires dits « biocides » : herbicides, insecticides et fongicides (contre les champignons parasites).

L'utilisation de ces produits par les collectivités, si elle ne représente qu'un faible pourcentage des tonnages de produits épandus sur le territoire national, constitue un risque important de contamination de l'eau par ruissellement sur les surfaces imperméables (voirie, trottoirs). Ces composés chimiques peuvent alors se retrouver présents dans l'eau de consommation et dans notre alimentation, en particulier dans les fruits et légumes. Le non recours à ces produits représente ainsi un enjeu de santé publique.

Ces traitements conduisent en outre à un appauvrissement de la flore et de la faune et à la dégradation de la biodiversité.

Depuis ces dernières années, la tendance était déjà à la baisse dans les pratiques des services qui avaient considérablement diminué l'utilisation des produits phytosanitaires pour le traitement des pelouses et des massifs de fleurs. L'objectif est, à terme, d'aboutir à un recours strictement limité aux usages incontournables, notamment dans le domaine de la protection des plantes.

Zéro phyto, c'est la suppression totale de l'usage de phytosanitaires dans les espaces verts mais également dans les espaces publics en général (trottoirs, caniveaux, allées des jardins...). Cela nécessite la mise en oeuvre de nouvelles pratiques professionnelles dites « substitutives » (exemple : végétalisation volontaire par la plantation de vivaces en pied d'arbres ou enherbement maîtrisé) ou « alternatives » par l'emploi de matériels mécaniques (brossage, travail superficiel du sol, coupe de la végétation) ou plus ponctuellement thermiques. En interne, ces changements de pratiques sont accompagnés de sessions de formation.

En 2012, les services ont arrêté de traiter l'entourage des pieds d'arbres. En 2013, c'est l'épandage des herbicides qui a été stoppé. Le recours aux produits phytosanitaires ne concerne plus que des cas bien particuliers : la protection des plantes (par exemple pour éradiquer le liseron qui est réapparu de manière généralisée dans les massifs plantés) et le traitement des cimetières. Concernant les insecticides et les fongicides dont l'usage reste très marginal, la Ville recherche systématiquement des solutions alternatives (recours aux insectes auxiliaires par exemple).

Au printemps, avec l'apparition entre les pavés, au pied des arbres et des murs d'herbes et de fleurs sauvages, une campagne de sensibilisation à destination des rouennais a eu lieu pour expliquer la démarche, et pour que ces apparitions ne soient pas confondues avec un défaut d'entretien.

► Indicateurs

- Quantité de produits phytosanitaires utilisée (herbicides, insecticides, fongicides et divers) (1)
- Quantité d'herbicides utilisée en espaces verts et en voirie (1)
dont herbicides « préventifs » (anti-germinatifs)

Référence	2011	2012	2013	2014
1 980 litres	1 320 L	970 L	170 L	
1 660 litres	1 150 L	900 L	115 L	
900 litres	180 L	200 L	0 L	

Référence : 2008

(1) hors cimetières

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages

Action D.5.1.

Objectif : 2013 et au delà

Elaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion des milieux naturels spécifiques (prairies fleuries, pentes boisées, zone humide de Repainville et coteaux calcaires).

Constituée de milieux naturels remarquables - coteaux calcaires de la Côte Sainte-Catherine, site naturel de Repainville, berges du Robec et de l'Aubette - l'Ecovallée des deux rivières présente un intérêt écologique de premier ordre.

Avec la Seine, cette vallée constitue la colonne vertébrale de la « trame verte et bleue » rouennaise permettant de connecter les milieux écologiques entre eux.

Les prairies fleuries des quartiers Grieu, Lombardie, Vallon Suisse, les pentes boisées de la ceinture des Hauts de Rouen et du Triège des Sapins sont les autres grands espaces naturels et sauvages à protéger.

Soucieuse de préserver la richesse de ce patrimoine, la Ville développe des pratiques de gestion douce et raisonnée (fauchage tardif, taille douce, paillage, broyage...) et des plans spécifiques de gestion différenciée sont en cours d'élaboration.

Le site naturel de Repainville

Ce site naturel est constitué d'une zone humide « résiduelle » issue des anciennes prairies de fond de vallée. Marqué par la présence d'un tissu associatif dynamique, le site a fait l'objet ces dernières années d'initiatives visant à la reconstitution de milieux naturels : création de mares et de bosquets, valorisation des ruisseaux et des sources... En 2013, lors de la révision du Schéma de Gestion et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, une partie du site a été classée « zone humide d'intérêt écologique prioritaire ».

Plusieurs études lancées en 2012, ont abouti en 2013 et permettent de mieux appréhender les enjeux liés à ce site (analyse biologique des eaux, diagnostic écologique du cours d'eau en vue de rétablir les habitats naturels, sondages pédologiques). Sur cette base, le plan d'aménagement et de gestion est en cours d'élaboration. Il comprend déjà des actions de lutte contre des espèces végétales invasives (Renoué du Japon et Aster lancéolé) sur la zone en prairie.

En complément de ces interventions sur le terrain, des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement sont menées chaque année. L'animation « Le petit monde de la mare » permet ainsi à une centaine d'élèves de maternelle de découvrir les milieux aquatiques et les zones humides.

Les prairies fleuries

Les services de la Ville ont opté, depuis plusieurs années, pour une gestion « extensive » des 20 hectares de prairies naturelles situés sur les coteaux de Rouen afin de recréer un espace avec une biodiversité forte. Auparavant, l'herbe était fauchée quatre fois par an contre un passage unique décalée en septembre aujourd'hui. La fauche n'est pas laissée sur place mais exportée chez un agriculteur ou un centre hippique. Ces changements de pratiques ont conduit à la réapparition d'une large variété florale dont trois espèces différentes d'orchidées et d'un grand nombre d'insectes, notamment des papillons.

La Côte Sainte Catherine

La Côte Sainte Catherine représente le monument naturel du paysage rouennais. Chaque année, avec le soutien du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Haute-Normandie (CREN), le débroussaillage du site est effectué par des bénévoles dans le cadre de chantiers nature mais également par le pâturage d'une centaine de moutons et chèvres. Cela évite l'utilisation de moyens mécanisés et l'invasion du milieu par les ronces et les arbustes et permet de préserver les pelouses calcicoles.

La Ville révisé actuellement, en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Haute-Normandie, le « plan de gestion » du site qui devrait être finalisé en 2014.

Les pentes boisées

Les 80 hectares d'espaces forestiers constituent pour la Ville des sites à très fort potentiel, non seulement au regard des surfaces concernées, mais aussi des enjeux paysagers, sociaux (loisirs, actions pédagogiques...) ou écologiques (biodiversité) très forts.

Comme pour les autres espaces naturels, une réflexion a été amorcée et doit aboutir à l'élaboration d'un « plan de gestion » spécifique, document formalisant de manière partagée et officielle, les enjeux et les objectifs visés, les référentiels de gestion et les outils d'évaluation.

Sur la base d'une étude réalisée par un prestataire extérieur, le travail se poursuit en interne pour finaliser un diagnostic intégrant ces différents enjeux dans l'objectif de proposer des recommandations qui serviront de base au futur plan de gestion.

Finalité C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, lutte contre les discriminations

En matière de cohésion sociale, la Ville œuvre pour que chacun trouve une place dans la cité, les plus démunis, les personnes âgées.... Elle lutte également contre toutes les formes de discriminations, hommes femmes, homophobie... Par ailleurs, la révision du plan local d'urbanisme (PLU), a permis d'apporter des avancées significatives en faveur d'une ville durable et solidaire par un renfort des dispositions en matière de mixité sociale à l'échelle de son territoire.

Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers

L'objectif de ce défi est de renforcer le rôle et la fréquentation des maisons de quartier, de maintenir le soutien aux associations et animations de proximité ou encore d'adapter le PLU pour combler le manque de logements pour les familles nombreuses ou à revenus modestes.

Ainsi, en matière d'habitat, un des enjeux de la révision du PLU est de renforcer l'attractivité de la ville et d'œuvrer contre les phénomènes de périurbanisation. La Ville cherche à produire une offre soutenue et diversifiée de logements afin de faciliter les parcours résidentiels, l'accueil des primo-accédants et le retour des familles dans la ville centre. Pour ce faire, le PLU impose la production de logements de plus de 3 pièces dans ses deux zones urbaines mixtes (respectivement en zone UA¹ et UB² : 70 % et 80 % minimum de T3 et plus, dont 25 % et 40 % minimum de T4 et plus).

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) fixe aux communes une obligation globale de 20 % de logements sociaux. Si cette règle permet d'assurer un volume de logements sociaux, elle n'en garantit pas une répartition homogène sur les territoires et peut même conforter certains quartiers dans leur rôle d'accueil du logement social.

A Rouen, les disparités sont grandes entre certains quartiers qui culminent à près de 90 % de logements sociaux quand d'autres atteignent 5 %. Il a donc été décidé d'inclure, dès 2008, cette règle de mixité sociale dans le PLU afin que chaque permis de construire de plus de 30 logements prévoit au moins 20 % de logements sociaux. En 2009, cette prescription a été renforcée et l'obligation portée à 25 % de logements sociaux dès le 4^{ème} logement créé. L'enjeu est que le logement social se diffuse harmonieusement et soit répartie dans tous les quartiers.

En 2009, 584 logements ont fait l'objet d'un permis de construire dont 42% locatifs sociaux soit 245 logements. Ces derniers étaient essentiellement situés rive droite et notamment dans les quartiers Sapins, Chatelet et Lombardie, concernés par les objectifs de démolition reconstruction inscrit à l'ANRU. Dans le quartier Pasteur, très faiblement pourvu en logements sociaux, 12 nouveaux logements sont accordés.

¹ Zone UA : zone urbaine mixte, à caractère central, à dominante d'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain dense.

² Zone UB : zone urbaine mixte de densité élevée, affectée à l'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales et industrielles, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain.

En 2013, au 15 octobre, 556 logements ont déjà fait l'objet d'un permis de construire délivré et 872 autres sont en cours d'instruction. Parmi les logements délivrés, 47 % sont locatifs sociaux soit 262 logements. La répartition de ceux-ci se fait à parts égales entre la rive droite et la rive gauche. Il est à noter que sur ces 262 logements locatifs sociaux 127 correspondent à une reconstitution de l'offre des Lods. Dans le quartier Pasteur, 72 logements sociaux sont délivrés en 2013, soit 6 fois plus qu'en 2009, contribuant ainsi à diversifier ce secteur où le logement social ne représentait que 5% des logements en 2009.

Ainsi on observe entre 2009 et 2013 une évolution favorable du nombre de logements délivrés (les chiffres consolidés au 31 décembre 2013 devraient marquer une forte augmentation du nombre de logements délivrés). La part du logement social reste stable et à un niveau élevé mais elle doit être analysée au regard des opérations de démolition reconstruction rendues nécessaires par l'état d'insécurité du bâti. Si on se consacre exclusivement aux logements venant accroître le parc, la part du locatif social est de 31% du nombre total de logements délivrés en 2013. Leur diffusion dans les quartiers les moins diversifiés se poursuit et s'amplifie.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat élaboré en 2012, escompte que sur les 1 000 logements qu'il est prévu de construire par an durant 6 ans, 30 % seront des logements sociaux (parmi lesquels 15 % de logements très sociaux) et 20 % de logements en accession à la propriété à coût maîtrisé.

Ces objectifs se traduisent également aujourd'hui concrètement par un soutien renforcé au processus de renouvellement urbain et à l'habitat dans les opérations d'urbanisme en particulier à l'Ouest ou dans le centre-ville Rive Droite (Opérations programmées de l'Habitat dans le quartier de la préfecture, projet Luciline, quartiers du Grand Projet de Ville...).

► **Indicateurs**

- % de logements sociaux par rapport au nombre de logements prévus dans les permis de construire délivrés (PC)

Nombre de logements sociaux délivrés dans les permis de construire

Référence	2011	2012	2013	2014
42 %	41 %	34 %	31 % (1)(2)	
245	814	319	133 (1)(2)	

Référence : année 2009

(1) Données à mi-octobre 2013

(2) Hors opérations de reconstruction liées à la destruction des « Lods »

Concernant les nombres de logements T3 et plus en zone UA et UB, le suivi de ces indicateurs est abandonné : en effet, le PLU impose ces conditions depuis janvier 2012

Action D.6.1.

Objectif : Achèvement en 2012

Construire une salle des associations et des fêtes des familles François Salomon à la Lombardie.

Cette opération débutera dans le courant de l'année 2014

Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population

Action D.7.1.

Objectif : Achèvement en 2012

Mettre en œuvre le plan de mise aux normes des foyers logements qui commence avec la construction par Habitat 76 d'une résidence de soixante-seize logements rue de la Maladrerie et qui sera gérée par le CCAS.

La politique de la Ville en faveur des seniors vise trois priorités : lutter contre l'isolement (la promotion des échanges intergénérationnels est un axe fort de cette priorité), accompagner le parcours résidentiel (autrement dit soutenir le maintien à domicile et développer les établissements d'hébergement) et faciliter l'accès aux soins de nos aînés.

La Ville gère, par le biais du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), six résidences à destination de la population âgée dont trois se situent rive droite et trois rive gauche. Cinq de ces résidences accueillent des personnes autonomes dans des appartements individuels. La sixième est un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ephad).

La nouvelle résidence « Rose des sables », située rue de la Maladrerie à côté de la Gare, fête ses un an. Construite selon les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation énergétique), cet équipement qui appartient à Habitat 76 est géré par le CCAS. Il comprend soixante-seize appartements dont 73 « F1 » (26 et 32 m²) et de 3 « F2 » (46 m²). Cette résidence conjugue l'autonomie et la vie en collectivité. Le retraité occupe un logement privé avec un coin cuisine et une salle de bain, en conservant son mobilier, au sein d'un bâtiment sécurisé et adapté. D'un côté, l'indépendance : la liberté de sortir quand on veut, de partir en vacances, de recevoir sa famille et ses amis. De l'autre, le bénéfice des animations (ateliers, sorties récréatives, après-midi festifs) et des équipements collectifs (jardin, salon, salle de restaurant).

Ce foyer logement remplit pleinement ses objectifs : lutter contre l'isolement des seniors et poursuivre leur maintien à domicile.

Défi 8. L'ouverture internationale

Action D.8.1.

Objectif : Un échange par an

Développer les échanges avec des établissements culturels et sportifs de pays étrangers.

Action D.8.2. (Nouvelle action)

Objectif : Dès 2013

Poursuivre les coopérations sur les thèmes de l'énergie et du climat.

Parce qu'il n'y a pas de grande métropole sans identité forte, la Ville de Rouen s'est engagée, depuis plus de cinquante ans, dans un processus d'ouverture à l'international en Europe d'abord, avec Norwich en Grande Bretagne, Hanovre en Allemagne et Salerne en Italie. L'ouverture s'est prolongée vers le continent asiatique avec Ningbo en Chine et Jéju en Corée du Sud, puis le continent nord-américain avec Cleveland.

La municipalité souhaite s'inscrire dans une politique de relations internationales construite sur des échanges de savoir-faire et de compétences entre celles et ceux qui se mobilisent sur le terrain, que cela implique la municipalité, les comités de jumelages, les associations, ou encore les initiatives citoyennes. Il s'agit de s'appuyer naturellement sur les points qui font l'originalité de Rouen : ville maritime et portuaire, capitale économique sur l'Axe Seine, carrefour d'idées et d'échanges, pôle culturel, patrimonial, historique, commercial, touristique et universitaire.

Le protocole de coopération avec Hanovre

A l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée, socle de l'amitié franco-allemande, les villes de Rouen et de Hanovre se sont réunies le 22 janvier à l'Hôtel de Ville afin de renforcer leur partenariat établi en 1966 sous la forme d'un jumelage. La signature d'un mémorandum de coopération fixe de nouveaux axes d'actions entre les deux cités : développement durable, planification urbaine et mobilité durable, culture, jeunesse et sport, économie, gouvernance...Il s'accompagne d'un programme d'événements pour les années 2013 et 2014 : festivals de musique, conférences, visites institutionnelles, expositions ou encore échanges artistiques.

En matière de développement durable, deux délégations se sont rendues à Hanovre : l'une en mai, pour participer à des réunions d'échanges et des visites de sites autour du premier éco-quartier d'Hanovre, construit en 1996, Kronsberg et du plan directeur qui vise pour 2050 une ville neutre en émissions de carbone ; l'autre en septembre, a assisté à un symposium sur l'art et le développement durable. En retour, la ville d'Hanovre participera à la clôture des ateliers Rouen Capitale 2013 relatifs aux trois « quartiers d'avenir » (éco-quartiers Luciline et Flaubert et le nouveau quartier Gare) lors du séminaire du 11 décembre prochain au cours duquel elle présentera son éco-quartier.

Par ailleurs, le hangar 23 a accueilli un spectacle commun réalisé entre des danseurs de hip-hop des deux villes. Les étudiants du conservatoire ont participé à des ateliers dispensés par des professionnels de l'opéra-ballet de Hanovre. Des groupes de musiques actuelles se sont rendus à Rouen et à Hanovre afin de participer à des ateliers et se produire dans des festivals.

Les autres coopérations

Avec Ningbo, ville chinoise de la province du Zhejiang, les axes de coopération prioritaires visent l'enseignement, qui s'est concrétisé en 2013 par le déplacement d'un groupe de lycéens de plusieurs établissements à Ningbo, ainsi que l'accueil des établissements partenaires à Rouen. L'hôpital universitaire a, quant à lui, accueilli une délégation de médecins avec pour thématique l'importance de la médecine traditionnelle dans la prise en charge de la douleur. De même, des experts en conservation du patrimoine sont venus à Rouen se former et échanger avec les conservateurs rouennais sur la sauvegarde et la restauration des patrimoines, qu'il s'agisse des monuments historiques ou de fonds documentaires.

La ville est jumelée depuis cinquante ans avec Norwich, située dans l'Est de l'Angleterre dans le Norfolk. Les deux villes ont noué des liens d'amitié durables via leurs habitants à travers le rugby, les échanges scolaires avec le lycée Jeanne d'Arc et des manifestations culturelles. A titre d'illustration, la deuxième édition du festival de courts métrages, créé par le comité de jumelage, aura lieu en novembre.

Avec Cleveland, les échanges portent jusqu'alors sur l'enseignement supérieur, le savoir-faire artisanal des métiers de bouche, la santé, en particulier la nutrition avec le CHU, ainsi que l'accueil de cadres de santé pour des sessions de formation en soins infirmiers et management des équipes.

► **Indicateurs**

- Nombre total de missions / rencontres
- Nombre de projets concrets réalisés

Référence	2011	2012	2013	2014
	4	4	8	
	2	9	11	

Finalité D - Epanouissement de tous

Etre citoyen de sa ville implique que chacun puisse y trouver sa place et s'y sentir intégré. De l'amélioration du cadre de vie, à la rénovation ou à la création d'équipements sportifs, de crèches et d'écoles, d'une maison de quartier..., les projets portés par la municipalité sont ambitieux. En raison des efforts financiers que leur réalisation nécessiterait, leur programmation a été échelonnée dans le temps.

Mais pour la Ville, l'épanouissement de tous, nécessite également que tous les rouennais dont les moins favorisés ou ceux en situation de handicap ou encore hospitalisés... puissent accéder et fréquenter ses établissements (culturels, sportifs, administratifs, écoles...). De même, elle a mis en place des actions se déployant dans tous les quartiers de Rouen, comme Rouen Impressionnée et tisse des partenariats concernant des publics spécifiques et propose une programmation d'événements culturels ou sportifs gratuits, tels que, Rouen sur Mer, Rouen Givrée, le Printemps de Rouen, les Terrasses du Jeudi, piscines à 1 € l'été ...

Défi 9. La valorisation de la Seine

Action D.9.1.

Réalisation : 2012 à 2014

Aménager les quais bas rive droite et rive gauche.

Dans le cadre de la valorisation de l'axe Seine et afin de réconcilier la Ville avec son fleuve, le réaménagement des quais bas de la rive gauche de la Seine a débuté au printemps 2013. En 2010, suite à un concours international à l'issue duquel l'agence In Situ a été désignée pour la maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère, une longue phase de concertation s'est ouverte en 2011. Des réunions ont été programmées avec le Grand Port Maritime de Rouen, Voies Navigables de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les associations de commerçants et de forains. Des rencontres ont eu lieu avec les conseillers de quartier et les rouennais qui souhaitaient participer au projet.

Le projet vise à créer un nouvel espace public de qualité, de détente et de promenade comprenant des espaces de loisirs pour tous. Il propose ainsi des espaces ouverts, simples, accessibles et à usages multiples, permettant ainsi, à toutes les générations de se côtoyer. Se succéderont prairie, esplanade, gradins descendants vers la Seine, jardins, espaces de jeux et manifestations telles la Foire Saint Romain, Rouen sur Mer ou les Terrasses du Jeudi. Le projet prévoit également l'aménagement de la Presqu'île de Waddington.

La première étape des travaux allant du pont Corneille au pont Boieldieu sur toute la largeur des quais et du pont Boieldieu au pont Guillaume le Conquérant sur le bord à quai, est ainsi en cours. Puis, deux autres tranches de travaux se succéderont jusqu'en 2016.

L'aménagement est compatible avec le transfert de la foire Saint-Romain du pont Boieldieu jusqu'aux abords du Hangar 106. Cette opération, d'un montant total de 18 M€ (dont 12,8 M€ de travaux), est cofinancée par la Créa, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, les Fonds Européens (FEDER) et la Ville.

Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs

Action D.10.1.

Objectif : Achèvement en 2013

Créer un centre de loisirs et un complexe sportif rive gauche, rue des Murs Saint-Yon.

Ces dix dernières années, la population s'est considérablement accrue sur la rive gauche grâce à la réalisation de nombreux programmes immobiliers. Les écoles ainsi que les gymnases de cette rive se sont trouvés rapidement à l'étroit. Afin de renforcer l'offre sur ces quartiers, la Ville a décidé de construire non seulement une école, mais également un centre de loisirs et un équipement sportif pour un montant global de 14 millions d'euros.

Les travaux ont débuté cet été par la démolition du gymnase existant qui n'était plus aux normes. Les nouveaux équipements, construits selon les normes de basse consommation énergétique, gérés par la Ville devrait ouvrir à la rentrée 2015.

Défi 11. Le bien-être pour tous (prioritaire)

Action D.11.1.

Objectif : 100 places en 2013

Augmenter l'offre de places en crèche sur l'ensemble de la Ville. Rive gauche : projet Charlotte Delbo (ex Pélissier) qui comporte la création d'une crèche municipale de 60 berceaux (opérateur MATMUT) et rive droite : reconstruction et augmentation de la capacité de la crèche Rose des Vents - 10 berceaux supplémentaires - (Maîtrise d'ouvrage Ville)

A Rouen, il existe 25 crèches dont 10 sont municipales.

Il existe 4 types d'accueil : la crèche collective, la crèche familiale (l'enfant est accueilli, avec 1 ou 2 autres enfants, au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la Ville de Rouen), la crèche associative et la crèche parentale (les parents participent à la vie de la structure d'accueil collectif avec l'aide de professionnels).

La nouvelle crèche municipale, l'Etoile du sud, a ouvert ses portes le 16 septembre dernier après plusieurs mois de travaux. Située à l'entrée du centre municipal Charlotte Delbo (ex Pélissier), à proximité de la place des Chartreux, ce tout nouvel espace possède une capacité de 60 places équivalent temps-plein en multi-accueil dont 15 places en halte-garderie. Elle accueille des enfants de 3 ans en crèche, jusqu'à 4 ans en halte-garderie et jusqu'à 6 ans pour des enfants porteur de handicap. L'équipement abrite des unités de vie et une salle à manger commune mais aussi des endroits spécifiques dédiés à l'éveil corporel, à la lecture et aux activités d'éveil. Les repas sont réalisés sur place avec les denrées brutes livrées par la cuisine centrale municipale.

30 places équivalent temps plein ont été ouvertes en septembre permettant d'accueillir 35 enfants, les autres places ouvriront en janvier. Le personnel qualifié qui s'occupe des petits est composé à ce jour de 14 agents.

Action D.11.2.**Objectif : 8 classes en 2013**

Créer un groupe scolaire rive gauche, rue des Murs Saint-Yon (projet inclus dans le programme de l'action D.10.1.)

Cf action D.10.1.

Action D.11.3.**Objectif : 1 parcours par an (sur 3 ans)**

Créer des parcours de randonnées ou des promenades comme le sentier des musiciens des Hauts de Rouen, élaboré à l'initiative de trois conseils de quartier et inauguré au printemps 2011.

Les rouennais ont l'habitude d'emprunter la promenade du Robec jalonnée de vestiges de l'industrie textile du XIXe siècle (roues à aubes, moulins, ancienne teinturerie Auvray aujourd'hui auberge de jeunesse...) ou bien le circuit longeant les berges de l'île Lacroix ou encore le chemin de grandes randonnées (GR 25) qui permet d'atteindre, après 525 marches, le panorama de la Côte Sainte-Catherine.

A l'initiative de trois conseils de quartier (Grand'Mare, Châtelet-Lombardie-Les Sapins, Grieu-Vallon Suisse-Saint-Hilaire) et en lien avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, de nouveaux sentiers dédiés à la promenade et à la randonnée ont été créés sur les Hauts de Rouen et leurs alentours. Ces ballades se prêtent aussi bien à la pratique de la randonnée qu'à celle du VTT ou de la course à pied. Chacun peut s'y promener à son rythme.

Les deux premiers circuits, le « Sentier des Musiciens » et « le Sentier des Vallons » permettent, sur 11 km, d'apprécier un grand nombre d'essences forestières, tout en découvrant de magnifiques points de vue sur Rouen et Darnétal. Des tables d'orientation ainsi que des panneaux pédagogiques évoquant la richesse de la faune et de la flore agrémentent ces parcours.

Depuis fin 2013, un nouvel itinéraire « Rand'Haut » (2,4 km) longe le quartier Châtelet / Lombardie. De plus, la Créa a aménagé une grande promenade fluviale depuis le hangar 106 jusqu'au bout de la presqu'île Rollet, ancienne île au charbon située sur les communes de Rouen et de Petit-Quevilly.

► Indicateurs

- Nombre de sentiers créés
- Nombre de km de sentiers créés

Référence	2011	2012	2013	2014
1	1	1	1	
4,5 km	4,5 km	6,5 km	2,4 km	

Référence : année 2011 avec le sentier des musiciens

Action D.11.4.**Objectif : Réalisation en 2013**

Créer une bibliothèque et une maison de l'étudiant au Hangar 9.

Action reportée qui aura lieu dans les quartiers Ouest (2016)

Action D.11.5.**Objectif :****2012 et au delà**

Dresser puis mettre en œuvre un plan d'action en matière de handicap (accueil des publics, accessibilité du domaine public et des bâtiments municipaux, etc.)

Le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH), approuvé lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2012 et aux associations concernées, a permis de dresser les bases de la politique de la municipalité en matière de handicap.

- le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics,
- le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicaps,
- les actions portées par les Directions de la Ville,
- les actions à venir et les perspectives.

Sur cette base, le rapport de la CCAPH 2013, validé en séance du Conseil du 11 juillet, fait un bilan de la mise en œuvre de ce plan d'action depuis 2011. La CCAPH est informée et consultée régulièrement sur la mise en œuvre des actions (3 réunions en 2013).

En interne, une organisation transversale a été mise en place par la constitution d'un comité de pilotage, de groupes de travail thématiques (« Accueil, citoyenneté, sensibilisation, information et communication » - « Emploi et formation » - « Mise en conformité des établissements communaux recevant du public et des espaces publics » - « recensement des logements accessibles ») ainsi que d'un réseau de 26 « interlocuteurs handicap » dans les services.

Ainsi, la Ville travaille en étroite relation avec des associations locales œuvrant dans le domaine du handicap et a signé plusieurs conventions cadre afin de renforcer sa politique en la matière :

- Une convention de développement culturel avec le GIHP Haute-Normandie (Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques) renouvelée en 2012, dans l'optique de poursuivre la mobilisation de tous les sites culturels municipaux pour l'accueil des personnes en situation de tout type de handicap,
- Une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) établie en 2011 afin de mettre en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, de formation des agents et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap,
- Une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe signée en septembre 2012.

L'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics

L'accueil des personnes en situation de handicap est une préoccupation majeure de la Ville. Signataire de la Charte Ville Handicap, elle s'emploie à rendre plus accessible ses établissements publics comme en témoigne le Muséum d'Histoire Naturel labellisé "Tourisme et Handicap" pour le handicap moteur ou bien les aménagements de l'école Cavalier de la Salle pour permettre l'accueil d'une classe d'intégration pour enfants malentendants....

En 2013, les travaux d'accessibilité des écoles ont été priorisés et le principal chantier d'aménagement a concerné l'école Laurent de Bimorel afin d'améliorer l'accès aux personnes mal et non voyantes.

Dans chaque projet d'aménagement urbain et des espaces publics, la question de l'accessibilité est prise en compte : mise en place de surbaissés de feux sonores, élargissement de trottoirs, création de bandes d'éveil... A titre d'exemple, cette année, dans le cadre de la réfection de la rue Lecanuet depuis la place Cauchoise jusqu'à la rue Jeanne d'Arc, une attention particulière a été portée à l'adhérence des trottoirs, le contraste dans le choix des matériaux, la hauteur entre le trottoir et la chaussée,...

En 2013, les services de la Ville, en lien avec la CCAPH, ont amorcé la réflexion autour d'une logique de cheminement pour rendre plus accessible le domaine public.

La vie citoyenne

Un effort particulier est fourni sur les sites culturels pour faciliter l'accès aux bâtiments, mais aussi aux œuvres (appareils et documents pour les malvoyants ou les malentendants par exemple), pour permettre à tous de profiter de la richesse et du patrimoine rouennais. De nombreuses activités culturelles, dédiées ou en inclusion, sont proposées aux publics en situation de handicap : visites en langues des signes, ateliers artistiques, animations autour des livres....

La 3ème saison des « samedis du possible » a débuté à la rentrée. Ce sont des ateliers de pratiques artistiques croisées et mixtes regroupant artistes de spécialités différentes et publics en situation de handicap et valides, afin de découvrir une nouvelle manière de pratiquer ensemble des arts. Le public en situation de handicap ou non est invité un samedi par mois à découvrir différentes démarches artistiques (théâtre, musique, marionnettes, vidéo...) et à créer ensemble.

Dans le cadre de l'organisation de ses manifestations (Rouen sur Mer, Rouen Givree, Terrasses du jeudi...), la Ville met à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés : chaises roulantes sur sable, rampes d'accès, espaces spécifiques et réservés... Elle programme et encadre des activités dédiées. En 2013, une attention particulière a été portée au Festival graines de jardin (places de stationnement PMR supplémentaires, création de toilettes PMR, visites en langue des signes du verger conservatoire...).

Enfin, la nouvelle version du site web de la Ville répond aux critères de site web accessible. Le Rouen Mag est disponible en braille. Une permanence mensuelle en langue des signes est organisée pour accompagner les malentendants et les sourds dans tous types de démarches.

L'accueil des enfants en situation de handicap en crèche et à l'école

En 2011, le service de la petite enfance a initié un projet visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et leur famille. Il a conduit, en 2013, à la formation de professionnels des crèches à l'accueil spécifique d'enfants en situation de handicap. La crèche étoile du Sud ouverte en septembre, compte 2 places dédiées à des enfants en situation de handicap.

Dans les écoles primaires, la Ville prend en charge la rémunération d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), d'animateurs spécifiques sur le temps périscolaire et si besoin est l'achat de matériels spécifiques. Un travail de sensibilisation du personnel des écoles et des centres de loisirs a été amorcé en 2012 et s'est poursuivi cette année.

Le colloque annuel de la Direction des Temps de l'Enfant « récré d'été » a eu en 2013 comme thématique « Enfance et Handicap » favorisant ainsi les échanges entre les services de la Ville et leurs différents partenaires. Environ, 300 personnes y ont assisté. Dans ce cadre, ont été présentés les deux courts métrages réalisés par les jeunes du Contrat Partenaire Jeunes sur le handicap.

La Ville et ses agents

La Ville atteint désormais un taux d'emploi de 6 % de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé et a reçu, le 16 novembre 2012, le « Prix 2012 de l'exemplarité » de l'AGEFIPH et du FIPHP (catégorie Insertion Etablissement public de plus de 20 salariés), pour le recrutement de 4 apprentis en situation de handicap. L'accent a porté cette année sur l'adaptation de postes de travail, la réalisation de bilans de compétences, d'études ergonomiques et l'accompagnement des apprentis.

Action D.11.6.**Objectif :****A partir de 2013**

Initier une démarche d'Agenda 21 de la culture.

Les actions liées à ce projet (sensibilisation à la démarche, co construction, culture pour tous ...) sont intégrées à l'Agenda 21 et seront plus développées dans le prochain plan d'action.

Défi 12. La propreté en ville (prioritaire)**Action D.12.1.****A partir de 2011**

Réaliser une étude sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers conjointement avec la Créa (un an d'étude et deux ans pour mesurer l'efficacité des actions entreprises).

Action D.12.2.**Objectif : Opérationnalité en 2013**

Organiser, en partenariat avec les commerçants et la Créa (maître d'ouvrage), la collecte sélective des cartons en centre-ville et le tri sélectif sur les marchés.

La Ville a placé la propreté en toute première priorité parmi ses actions d'amélioration du cadre de vie. Aussi, la première partie du mandat a-t-elle été marquée par un effort budgétaire soutenu et sans précédent, au profit du renouvellement du parc mécanisé, mais aussi des équipements individuels (installation de 1 200 nouvelles corbeilles, de distributeurs de sacs à déchets canins...).

Parmi les nombreux facteurs qui interviennent dans la propreté, le nettoyage des espaces publics et la collecte des déchets ménagers sont les plus importants : ils sont étroitement liés et interdépendants (nettoyage des marchés, collecte de sacs ou d'objets encombrants abandonnés sur la voie publique...).

De son côté, la Créa a lancé le projet Créa Collecte qui permet d'adapter quartier par quartier l'ensemble des mobiliers et matériels mis à la disposition des habitants pour la collecte des déchets. Ce projet qui s'est concrétisé en 2011 sur la rive gauche se poursuit aujourd'hui sur la rive droite.

Malgré l'engagement de ces politiques volontaristes, la propreté de la ville reste encore trop décriée. Cette image dégradée de la propreté à ROUEN fait sans doute partie de l'histoire ; pour autant, elle correspond aussi à une réalité et montre la nécessité :

- d'objectiver l'image et le besoin de propreté de la Ville,
- d'améliorer l'articulation des moyens et des actions des différents intervenants sur l'espace public rouennais, en particulier sur la propreté et la collecte des déchets,
- de lancer de nouvelles campagnes d'information et de sensibilisation de nos concitoyens, premiers acteurs de cette propreté globale,
- de lutter contre les incivilités,
- d'associer encore plus fortement les conseillers de quartier.

Partageant ce constat, les deux collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes, afin de réaliser une étude conjointe sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers. La réalisation de cet audit, dont la Ville assure les missions de coordonnateur, a été confiée à la société Optimum Conseil en 2011.

L'étude sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers à Rouen

Dans une première phase, le prestataire, Optimum Conseil, a proposé une grille de lecture destinée à qualifier objectivement la propreté de l'espace public et à en mesurer l'évolution. Cette grille de cotation permet d'attribuer une note moyenne allant de 1 à 10 sur l'état de propreté d'une rue et ceci en tenant compte des multiples critères qui y sont liés tels que la propreté urbaine (trottoirs, voirie, caniveaux, espaces verts, voies bus...), la propreté des mobiliers urbains et de collecte des déchets (saleté, présence de tag...). La synthèse des notes permet d'établir un bilan à l'échelle d'un quartier à un instant donné et d'en mesurer l'évolution dans le temps selon des mesures identiques.

En 2012, 3 enquêtes ont été réalisées : deux par le prestataire au printemps, puis après formation, une par les services municipaux à l'automne.

Depuis décembre 2012, chaque mois, un audit de conformité mensuel est effectué conjointement par les services de la Ville et de la Créa sur un échantillon de rues représentatives de chaque quartier. En 3 mois, l'ensemble du territoire est ainsi audité.

Puis, en juillet 2013, une nouvelle enquête a été menée par le prestataire afin de mesurer l'évolution annuelle constatée et notamment l'effet de la mise en œuvre du projet Créa Collecte.

Sur ces bases et suite à une analyse des modalités de fonctionnement et des interactions entre les activités « propreté » et « collecte des déchets », un diagnostic partagé sur la propreté globale de l'espace public est en cours d'élaboration. Il proposera des axes d'amélioration et des actions correctives.

Les problématiques de collecte des encombrants ou de débordements des points de regroupement, restent prégnantes et ont un impact fort sur le sentiment de « non propreté ». C'est un axe de progression fort qui nécessite une meilleure coordination des services. Au mois de juillet a ainsi été constitué un groupe de travail Ville-Créa et son prestataire, la COVED, afin de traiter les points noirs récurrents.

En ce qui concerne la propreté, des changements organisationnels sont en test sur la rive gauche avant d'être étendues à d'autres secteurs.

Collecte sélective des cartons des commerçants et tri des déchets sur les marchés

Si la Créa a mis en place en 2011, en partenariat avec la Ville et ses commerçants, une collecte sélective spécifique des cartons des commerçants, le tri sélectif sur les marchés n'est pas opérationnel.

Par ailleurs, il convient de citer l'installation du tout premier composteur de quartier, dans le square Saint-Pierre du Châtel, à l'initiative de trois restaurants de la rue aux Ours.

Action D.12.3. (Nouvelle action)

Objectif : 2014-2015

Formaliser avec la Créa le soutien de la Ville au développement des transports en commun.

Défi 13. L'e-démocratie

Action D.13.1.

Objectif : Opérationnalité 2013

Créer un forum de concertation et d'échanges pour les citoyens et les conseillers de quartier.

Action reportée.

Véritable expression de démocratie locale, les Conseils de Quartier permettent de présenter à la municipalité les suggestions et propositions des Rouennais. Inversement, la Ville organise des réunions de concertation pour informer et consulter les Conseils sur les projets en cours. Le site « je suis conseiller », a été lancé en 2010 pour développer l'e-démocratie. On y retrouve des informations sur les rôles des conseils de quartier, des enquêtes, l'ensemble de leurs réalisations... Il permet de suivre l'actualité des Conseils.

Finalité E - Modes de production et de consommation responsables

L'action de la Ville en ce qui concerne cette finalité s'illustre par la reprise en régie de la restauration scolaire (défi 14 « L'alimentation durable » - prioritaire).

Défi 14. L'alimentation durable (prioritaire)

Action D.14.1.

Objectif : Dès septembre 2011

Reprendre en régie la restauration collective et favoriser le recours aux produits bio ou issus du commerce local ou équitable.

En septembre 2011, la Ville a repris à sa charge la confection des 6 000 repas servis chaque jour dans les 54 écoles publiques et les centres de loisirs municipaux (650 repas par jour en moyenne sont servis dans les centres de loisirs hors période scolaire). 6 crèches de la Ville sont également fournies en matières premières par la cuisine centrale.

La qualité nutritionnelle des menus

Une attention toute particulière est portée à l'équilibre des menus et des goûters sur un mois. Cet équilibre se construit à partir des recommandations nutritionnelles en vigueur, à savoir : augmenter la présentation de fruits, de légumes et de féculents, augmenter la qualité des repas servis en termes d'apports calciques et de fer. Il s'agit aussi de diminuer les apports lipidiques et la consommation de glucides simples ajoutés.

Un comité se réunit régulièrement afin de veiller à cet équilibre, à la qualité des menus et afin d'en valider le contenu. Ce comité est composé d'élus, de parents d'élèves, d'un médecin diplômé en nutrition, de personnels de la cuisine centrale et, depuis quelques mois, d'un médecin scolaire.

En 2013, l'association UFC-Que choisir a mandaté 3 diététiciennes afin de réaliser une étude nutritionnelle des menus proposés sur 20 jours consécutifs dans les cantines scolaires de la région. Il a été tenu compte de la fréquence des aliments proposés et de leur qualité nutritionnelle. La Ville de Rouen a obtenu une note de 17,8/20.

Plus de produits frais, locaux et/ou bio

La validation des menus très en amont permet de passer les commandes auprès des fournisseurs deux mois à l'avance. Ces derniers peuvent alors s'organiser, privilégier les filières courtes et développer les filières « bio ». Un travail important d'échanges s'effectue entre les services et les producteurs locaux

en lien avec l'association « Local et Facile ». A titre d'exemple, des yaourts à taux de sucre réduit sont spécialement préparés pour la Ville par une exploitation située dans l'Eure et les légumes frais livrés chaque semaine par un maraicher de la vallée de l'Andelle sont issus d'une culture très raisonnée.

En 2013, on a ainsi retrouvé 37 % de produits locaux (Région Haute-Normandie) dont 9 % de produits « bio » (Région Haute-Normandie et Basse-Normandie) dans les assiettes des enfants. Par rapport à 2012, on constate une progression de 2 % des produits locaux mais une diminution de 3 % pour les produits « bio ». Cette baisse est liée à des difficultés d'approvisionnement en fruits et en légumes consécutives aux mauvaises conditions climatiques du printemps dernier entraînant des récoltes tardives.

En cuisine, les équipements permettent de confectionner la totalité des repas la veille ; les légumes et les viandes sont préparés et cuisinés sur place, tout comme les entrées et les desserts. Les plats sont conservés jusqu'au lendemain matin pour être livrés dans les cantines. Ils y sont remis en température dans des fours une heure avant le service. Cette méthode de préparation et de transport des repas dite « en liaison froide » permet une conservation des propriétés des produits mais également une réduction des consommations d'énergie par rapport à un maintien en température.

Certaines denrées comme les tomates, sont préparées directement dans les offices des cantines. Découpées dans la matinée, elles gardent ainsi toutes leurs saveurs et propriétés gustatives et nutritionnelles.

Ainsi, sur la tonne de marchandises brutes traitées au quotidien, 80 % des produits sont frais.

En ce qui concerne la viande, la Ville privilégie la démarche d'élevage « Bleu-Blanc-Cœur » dans laquelle les éleveurs nourrissent les animaux avec des céréales, de la luzerne... Les 360 poulets préparés par mois ont au moins 90 jours et sont plus matures et fermes que la volaille de 50 jours que l'on trouve habituellement. Ils sont élevés sans OGM dans une exploitation située près de Dieppe. A l'exception du veau et de l'agneau, toute la viande servie est garantie haut-normande.

Par ailleurs, l'achat de bêtes entières (poulets, porcs, bœufs) dont toutes les parties sont valorisées, permet de réduire le gaspillage de viande à l'échelle de l'ensemble de la filière. A titre d'exemple, pour la confection d'un repas, toutes les pièces de 9 bœufs sont utilisées alors qu'il faudrait en acheter environ 30 pour ne servir que des rôtis.

Pour les agents de la cuisine centrale, cette approche différente de travail a ouvert de nouvelles perspectives : ils prennent plus de plaisir à transformer des produits de meilleure qualité.

L'éducation nutritionnelle des enfants

Un travail éducatif est désormais engagé auprès des enfants autour du « bien manger » que ce soit par le biais du catalogue des actions éducatives proposées aux établissements ou bien depuis la rentrée au cours des « ateliers méridiens » développés dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires.

Les infirmières et autres professionnels de la santé vont à la rencontre des élèves avec des objectifs multiples : reconnaître les groupes d'aliments, acquérir la notion d'équilibre alimentaire, découvrir de nouveaux goûts, se nourrir de façon éco-citoyenne ou encore reconnaître les produits de saison et locaux. C'est une occasion de découvrir l'agriculture locale ou de visiter la cuisine centrale ou encore de décrypter les étiquettes des produits alimentaires.

A titre d'illustration, Irène, un bébé Holstein future vache laitière, est venue à la rencontre des enfants des écoles Pouchet et Graindor, le jour de la rentrée ! Le but, montrer aux enfants l'origine des produits qu'ils consomment.

Depuis fin 2011, les 2 500 élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques reçoivent tous les deux mois « la gazette des petits gourmands », un magazine publié sous le patronage de Ministère de l'Education Nationale, en collaboration avec la Ville de Rouen.

► **Indicateurs**

Pourcentage de produits frais en tonnage :

- Fréquence d'apparition des produits locaux (1)
- Fréquence d'apparition des produits « bio » (2) (hors pain)

Référence	2011	2012	2013	2014
100 % de pains « bio »	75 %	80 %	80 %	
	6 %	35 %	37 %	
	2 %	12 %	9 %	

Sensibilisation à la nutrition :

- Classes de maternelle
- Classes élémentaires

Référence	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
0 classe	36	30	32	
0 classe	29	10	17	

Référence : Depuis décembre 2008, tout le pain est « bio » (640 baguettes/jour)

- (1) Tous les produits locaux sont frais et proviennent de Haute-Normandie. Leur fréquence d'apparition se calcule par rapport au nombre de composants d'un repas (entrée - viande ou poisson - légumes cuits - laitage - desserts - pain).
- (2) Tous les produits bio sont frais et proviennent de Basse et Haute-Normandie. Leur fréquence d'apparition se calcule par rapport au nombre de composants d'un repas (entrée - viande ou poisson - légumes cuits - laitage - desserts - pain).

Données 2012 : chiffres au 10/10/12

Défi 15. Le développement économique responsable

Action D.15.1.

Objectif :

2013-2014

Créer un label et rédiger, dans le cadre du FISAC et en lien avec l'ACAR, un guide des bonnes pratiques de développement durable à destination des commerçants.

Cette action constitue l'une des dernières phases du programme FISAC en cours. Elle devrait débuter en 2014.

Action D.15.2. (Nouvelle action)

Objectif :

2014

Formaliser avec la CREA la contribution de la Ville afin d'encourager les Plans de déplacement des employés (PDE) des entreprises du territoire.

Finalité F - Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville

Une évolution constante des pratiques des services démontre leur engagement quotidien en matière d'éco-responsabilité et de développement durable. Les actions présentées ci-après n'en illustrent, bien évidemment que quelques-unes d'entre elles.

Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation (prioritaire)

Action D.16.1.

Objectif :

Achèvement en 2013

Elaborer et mettre en œuvre une charte des manifestations durables

Action D.16.2.

Objectif :

4 temps forts/an

Amplifier la participation de la Ville aux manifestations nationales et régionales liées à l'environnement et au développement durable en lien avec les habitants et le tissu associatif (semaine du développement durable, fête du vélo, semaine de la mobilité, etc.).

Action 3.1.

Objectif :

dès 2011

Mettre l'événementiel au service de la sensibilisation au développement durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la Créa pour les manifestations en lien avec le développement durable).

Ces 3 actions liées et complémentaires sont regroupées en une seule dénommée « sensibilisation et événementiel durable »

A la création de la Direction du Développement Durable en 2008, la Ville participait à 3 manifestations d'ampleur nationale et/ou européenne liées à l'environnement et au développement durable : la semaine du développement durable, la fête du vélo, la semaine de la mobilité.

Un quatrième temps spécifique « le temps climat » a été créé à l'occasion du sommet international des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulé à Copenhague en 2009. A cette occasion ont été proposés plusieurs événements à destination des enfants et du grand public dont une conférence sur le réchauffement climatique qui a rassemblé environ 300 participants. Le « temps climat » est reconduit chaque fin d'année. Il est principalement dédié aux enfants.

Un autre temps est dorénavant inscrit au catalogue des actions éducatives « le temps biodiversité ». Il traduit la volonté de proposer des actions construites et suivies autour d'un projet pédagogique porté par l'enseignant tout au long d'une année.

Ainsi, la Ville développe et intensifie chaque année sa participation à la Fête du Vélo et à la Semaine du Développement Durable mais étoffe également ses actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable par le biais du catalogue des actions éducatives à destination des écoles primaires.

Par ailleurs, un effort important est fait par l'ensemble des directions de la Ville qui organisent des manifestations afin qu'elles intègrent une dimension « développement durable ».

Le temps Biodiversité

Inscrites au catalogue des actions éducatives depuis la rentrée 2012, ce programme permet la sensibilisation de 8 classes du CP au CM2 à la biodiversité. Plusieurs temps forts ponctuent l'année qui s'achève par une journée de restitution courant juin. Les enfants peuvent ainsi partager leurs connaissances sur les 4 thématiques abordées (l'apiculture, la préservation de la biodiversité, le verger conservatoire du Jardin des plantes, les animaux de la forêt).

Cette année, l'action a touché près de 190 élèves.

La Semaine Nationale du Développement Durable (SDD)

A l'origine, la Ville proposait des ateliers sur la mobilité, l'énergie, les déchets, l'eau, l'alimentation et la biodiversité pour les élèves du CE1 au CM2. Puis, l'opération s'est ouverte aux élèves de grande section de maternelle jusqu'aux élèves du CM2 et s'est enrichie d'actions spécifiques menées au Muséum d'Histoire Naturelle.

En 2013, un thème unique a été abordé, « l'alimentation » autour de différents ateliers menés à la cuisine centrale. La problématique du gaspillage alimentaire a été approfondie au niveau d'un groupe scolaire en collaboration avec l'association Slow Food.

En parallèle, avec le soutien de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), deux temps de rencontres et d'échanges ont réuni des aînés de la résidence Bonvoisin et des jeunes du Contrat Partenaires Jeunes (8 jeunes âgés de 8 à 12 ans) autour de ce thème.

Le temps climat

En partenariat avec Air Normand et la Mutualité Française, chaque année au moment de Noël, près de 350 enfants du CE1 au CM2 et des centres de loisirs assistent à une représentation de la pièce de théâtre « Les Exp'Airs » et à un forum sur la qualité de l'air.

En 2013, la volonté a été de relier davantage la thématique de la qualité de l'air à celle du dérèglement climatique et de l'éco-citoyenneté. En premier lieu, les enseignants de classes du CE1 au CM2 inscrits à cette action ont été conviés à un moment d'échanges et de documentation avec l'AREHN et Air Normand. Il a donné lieu par la suite à un travail approfondi en classe. Ce programme s'achèvera en décembre par la diffusion du film « Mia et le Migou » à l'OMNIA. Cette action vise près de 500 élèves.

Le vélo en Ville

Depuis plusieurs années, chaque 1^{er} week end de juin, en lien avec le tissu associatif local, des animations rassemblent adeptes, amateurs de vélo et simples passants lors de la Fête Nationale du vélo.

En 2013, dans la continuité de sa politique en faveur du vélo (cf Finalité A), la Ville a organisé, avec les associations AVélo et Guidoline, plusieurs rendez-vous mensuels autour de l'apprentissage du vélo urbain. « Les dimanches du vélo » ont rassemblé de nombreux cyclistes néophytes ou confirmés, venus souvent en famille. Ces rencontres se sont ensuite poursuivies par un grand rassemblement vélo à l'occasion de la Fête nationale du vélo qui a compté près de 100 participants.

Puis, durant l'été des balades à vélo ont également eu lieu depuis le site de Rouen sur Mer.

Pour clôturer l'événementiel vélo, un rallye photo vélo a été organisé avec l'association Guidoline à l'occasion des Journées du patrimoine et a regroupé près de 120 cyclistes.

Dans la même optique, l'association Guidoline, en partenariat avec la Ville, a mis à disposition des visiteurs de l'Armada 2013 une « conciergerie pour les vélos ». Ce service de gardiennage ouvert tous les jours de 9 h à minuit était assorti d'un atelier de réparation de vélos. Ainsi, 710 visiteurs sont venus garer leur vélo sur le stand et 204 ont pu bénéficier de conseils sur la réparation de leur vélo.

Fête de l'énergie 2013

A cette occasion, l'ADEME avec le concours de la Ville, de la Créa et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76) ont accueilli une centaine de rouennais à l'Hôtel de Ville pour une conférence « Rouen, quel défi pour 2030 ? Énergie, habitat et urbanisme ». L'objectif de cette rencontre a été de montrer au grand public qu'au-delà des interventions publiques, les particuliers pouvaient contribuer aux économies d'énergie dans l'habitat et s'appuyer dans leurs démarches sur les Espaces Info Energie. Après un rappel des enjeux nationaux par l'ADEME, la Ville a présenté l'intérêt de la démarche Cit'ergie au travers d'un cas concret, le projet d'éco quartier Luciline ; puis des responsables des Espaces Info Energie de la Créa et du CAUE ont exposé les différentes possibilités par lesquelles le citoyen peut être actif dès aujourd'hui.

L'événementiel durable et la charte des éco-événements

Dans le cadre de ses manifestations d'ampleur, Rouen sur Mer Rouen, Rouen Givrée, Gros bal du Printemps de Rouen... la Ville multiplie les « éco-initiatives » : renfort de l'accessibilité et de l'accueil des personnes en situation de tout type de handicap, réduction des déchets à la source, tri sélectif, promotion des déplacements doux, actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable...

♦ Le Forum des associations 2013

Le 21 septembre dernier, « A l'asso de Rouen » qui rassemble chaque année 250 à 280 associations, a mis en avant l'éco-citoyenneté. Nombre d'entre elles, dans leurs manifestations comme dans leur fonctionnement quotidien, sont attentives aux questions de développement durable. Le choix de cette thématique a eu pour objet de valoriser les actions menées, partager des exemples de bonnes pratiques, faire réfléchir les associations mais aussi le public à leurs comportements.

L'éco-citoyenneté s'est déclinée au travers de diverses actions, conçues avec les associations :

- la signature conjointe, par les associations et la Ville, d'un acte d'engagement éco-citoyen comportant trois grands objectifs, la réduction de son empreinte écologique, la participation à une économie éco-citoyenne, l'investissement sur des actions éco-citoyennes et solidaires,
- la création d'un support d'auto évaluation des actions de développement durable menées,
- une exposition réunissant une quinzaine de témoignages associatifs sur de bonnes pratiques,
- des points de collecte de divers produits recyclables sur différents stands,
- un stand conseils éco-citoyens proposé par les associations AREHN et CARDERE,
- un stand réparation de vélos mis en place par l'association Guidoline et le marquage de vélo grâce au Bicycode par l'association Avélo,
- le repérage des associations partenaires de la thématique par un carré vert,
- des animations artistiques et pédagogiques en lien avec la thématique.

Dans l'organisation de la manifestation, une attention particulière a aussi été portée à la question du développement durable avec la dématérialisation des envois aux associations, un espace de convivialité comprenant uniquement des produits bio ou issus du commerce équitable, l'impression sur papier recyclé,...

170 associations sont aujourd'hui signataires de l'acte d'engagement éco-citoyen.

♦ Vers un guide des éco-manifestations

Dans la continuité, afin de concilier l'organisation d'une manifestation et le respect de l'environnement et du développement durable, le guide des éco-manifestations aidera chaque organisateur de manifestation (sportive, culturelle, etc...) dans la prise en compte pratique et concrète de ces enjeux.

En cours de finalisation, ce guide sera assorti d'une charte.

► **Indicateurs**

- Elèves ayant participé à la Semaine du DD
- Enfants ayant participé au temps biodiversité
- Enfants ayant participé au temps climat
- Nombre de participants aux actions vélo

Référence	2011	2012	2013	2014
287	889	840	650	
1 029	--	920	500	
0	--	--	190	
NC	NC	200	300	

Référence Année 2009 - NC : non comptabilisé

Action D.16.3.

Objectif :

Achèvement 2013

Créer un outil participatif et ludique de sensibilisation aux enjeux de développement durable à Rouen, basé sur les nouvelles technologies.

Action reportée.

Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville

Action D.17.1.

Objectif :

Dès 2012

Réaliser un forage dans la nappe phréatique sur le site de Pélissier à des fins d'arrosage (Jardin des Plantes) et d'alimentation des laveuses et des balayeuses.

Action reportée

Soucieuse de préserver les ressources en eau, la Ville assure un suivi de ses consommations, identifie les postes les plus consommateurs, rénove ses conduites pour éviter les fuites, met en circuit fermé ses bassins et fontaines et en supprime d'autres, installe des petits équipements d'économie d'eau (mousseurs, robinet presseur...) et des récupérateurs d'eau de pluie....

Elle pratique également une gestion raisonnée des espaces verts qui oriente son choix vers des plantes sobres en eau et développe des terrains de sport synthétiques qui permettent des économies conséquentes d'eau (3 000 et 5 000 m³/terrain/an).

En 2013 et 2014, la municipalité a décidé de porter ses efforts sur les économies d'énergie dans les bâtiments. Ce projet de forage sera réalisé ultérieurement.

SIGLES

ACAR	: Association de Commerçants et Artisans de Rouen
ADEME	: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	: Agence Nationale de l'Habitat
CAUE 76	: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime ()
CREA	: Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CRDD	: Conseil Rouennais de Développement Durable
DDD	: Direction du Développement Durable de la Ville de Rouen
FISAC	: Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
LED	: Diode Electro Luminescente
GES	: Gaz à Effet de Serre
OPAH	: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCET	: Plan Climat Énergie Territorial
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PPA	: Plan de Protection de l'Atmosphère
SAGE	: Schéma de Gestion et d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAC	: Schéma Directeur des Aménagements Cyclables

